

L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

PROBLÈMES POSÉS A LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE
POINTS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR L'OCDE
INCIDENCE DU REFUS DE VENDRE SUR LE MARCHÉ
UNE NOUVELLE LOI AUTRICHIENNE SUR L'EMPLOI
PROGRÈS DES SYSTÈMES DE TRANSPORT INTÉGRÉS
LA FINLANDE, NOUVEAU PAYS MEMBRE DE L'OCDE



L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**

N° 39

AVRIL 1969

Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par
L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :

Service de l'Information de l'OCDE, Château de la Muette,
2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16^e

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condi-
tion d'être accompagnés de la mention « Reproduit de
L'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du
numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés
au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être
reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits
qu'elle n'a pas sollicités.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et
non pas nécessairement celle de l'OCDE.

Abonnement (un an) : F 12 ; FS 12 ; DM 10 ; 20 s. ; \$ 3,50.
Le numéro : F 3 ; FS 3 ; DM 2,50 ; 4 s. 6 d. ; \$ 0,75.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS : Peter Tewson et Jane
Bussière

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Marc Delemme

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur
en chef.

PHOTOS : Couverture : Lehtikuva oy, Helsinki ; pages 3-4 : L. Jouan -
OCDE ; page 11 : Nora Schuster - Wochenpresse Photo ; page 15 : U.S.
Lines ; page 17 : Fotowerken Frans Claes ; page 20 : L. Jouan - OCDE ;
pages 24-25 : (1) (4) (7) Lehtikuva oy (2) E.M. Staf Kuva (3) Ministère
des Affaires Etrangères de Finlande (5) Hede Foto (6) Pietenen ; page 35 :
L. Jouan - OCDE.

SOMMAIRE

3 DÉCLARATION DU CONSEIL MINIS- TÉRIEL DE L'OCDE

5 PROBLÈMES DE LA SOCIÉTÉ MO- DERNE

*par Thorkil Kristensen, Secrétaire gé-
néral de l'OCDE*

7 CONSIDÉRATIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR LES PAYS DE L'OCDE

10 UNE NOUVELLE LÉGISLATION AU- TRICHIEUNE POUR PROMOUVOIR UNE POLITIQUE ACTIVE DE LA MAIN- D'ŒUVRE

12 TENDANCES DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LA SI- DÉRURGIE

15 UN FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES : LES CHAINES CONTINUES DE TRANSPORT

19 LA FINLANDE, LE NOUVEAU PAYS MEMBRE DE L'OCDE

27 LE REFUS DE VENDRE

31 LA TECHNIQUE DES « JEUX » APPLI- QUÉE A LA FORMATION DES PLA- NIFICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT

36 CINQUANTENAIRE DE L'ORGANISA- TION INTERNATIONALE DU TRA- VAIL

Une coopération sur le plan mondial

38 LA COOPÉRATION, CONDITION DU PROGRÈS DE L'INDUSTRIE EURO- PÉENNE DE L'ÉQUIPEMENT LOURD POUR CENTRALES ÉLECTRIQUES

42 NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE



De gauche à droite : Dr. von Dohnanyi, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Économiques (Allemagne); Dr. Karl Schiller, Ministre des Affaires Économiques (Allemagne), Président du Conseil; M. Thorkil Kristensen, Secrétaire général de l'OCDE; M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du Fonds Monétaire International; M. J.-J. Polak, Conseiller économique au FMI.

DÉCLARATION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OCDE

Le Conseil de l'OCDE s'est réuni à Paris, au niveau des Ministres, les 13 et 14 février 1969, sous la présidence de M. Karl Schiller, Ministre Fédéral des Affaires Économiques (Allemagne). Les Ministres se sont félicités de l'adhésion de la Finlande à la Convention relative à l'OCDE et ont souhaité la bienvenue à M. Jussi Linnamo, Ministre finlandais.

Ils ont examiné les travaux de l'Organisation à la lumière de la situation économique actuelle et de ses perspectives, des transformations qui se produisent dans les structures de l'économie et de la société modernes, ainsi que des besoins des pays en voie de développement.

La croissance économique a été plus rapide que prévu dans la zone de l'OCDE en 1968, en partie à cause de la persistance aux Etats-Unis et au Royaume-Uni d'un niveau élevé de la demande, qui a indirectement favorisé l'expansion dans d'autres pays. A la suite des mesures prises pour restreindre la demande dans ces deux pays et en France, un certain ralentissement s'est maintenant amorcé. Le taux de croissance global de la zone de l'OCDE, qui a dépassé 5% en 1968, sera donc peut-être un peu plus faible en 1969.

Les taux élevés d'expansion de la production se sont accompagnés en 1968 de tensions dans le domaine monétaire. Ces tensions étaient dues, pour une part, à des différences dans le niveau de la demande d'un pays à l'autre et se sont manifestées par des mouvements de capitaux d'une ampleur exceptionnelle et par des hausses de taux d'intérêt.

En 1969, les mesures prises devraient déterminer une amélioration substantielle de la balance courante du Royaume-Uni et des Etats-Unis, ainsi qu'une réduction

du fort excédent de l'Allemagne. L'excédent de l'Italie demeure considérable mais, grâce aux mesures prises, il devrait commencer à diminuer. Dans l'ensemble, les paiements courants devraient tendre vers un meilleur équilibre et les mouvements de capitaux à court terme devraient être moins préoccupants que l'an dernier.

Les Ministres, considérant les travaux de l'OCDE sur le développement des marchés de capitaux, ont pris note de l'expansion des marchés internationaux des capitaux en 1968 et se sont félicités de cette évolution.

Les Ministres ont estimé qu'un des principaux objectifs des pays de l'OCDE devrait être une meilleure coopération en matière de politique économique. Ils ont rappelé que les Gouvernements Membres se sont engagés à réaliser la plus forte expansion possible de leur économie dans la stabilité financière et ils ont noté qu'il est indispensable à cette fin d'harmoniser les politiques nationales. A cet effet ils ont demandé à l'Organisation de revoir ses procédures de consultation et, si possible, d'en améliorer l'efficacité.

La nécessité d'appliquer en temps voulu les mesures intérieures de régulation de la demande a particulièrement retenu l'attention des Ministres. L'expérience de l'année 1968 a de nouveau montré qu'il faut un certain temps pour que de telles mesures produisent leur effet. La hausse des taux d'intérêt dans la zone de l'OCDE fait apparaître clairement la nécessité d'associer, de façon judicieuse, les mesures budgétaires et les mesures monétaires pour assurer la régulation de la demande. Les Ministres ont estimé que l'étude de l'OCDE sur la politique budgétaire constitue une base utile pour poursuivre l'action dans ce domaine. Ils sont également convenus d'une manière générale que la régulation de la demande globale doit être



Finlande : M. Tankmar Horn, du Ministère des Affaires Étrangères ; M. Jussi Linnamo, Ministre d'État ; M. R.R. Seppälä, Chef de la Délégation permanente.

complétée par des mesures d'ordre structural visant à corriger des déséquilibres régionaux ou sectoriels. De telles mesures, parmi lesquelles une politique active de la main-d'œuvre joue un rôle important, permettraient aux pays Membres de se rapprocher du plein emploi des ressources sans voir apparaître des hausses inflationnistes des prix et des coûts.

La prompt application de mesures bien conçues de régulation de la demande aura une influence favorable sur les mouvements internationaux de capitaux. Les Ministres ont reconnu que d'autres facteurs peuvent aussi agir sur les mouvements de capitaux et sont convenus que les autorités nationales doivent coopérer pour combattre les mouvements de capitaux générateurs de déséquilibres.

Les Ministres ont rappelé l'attention que l'OCDE ne cesse de porter aux mécanismes d'ajustement des balances des paiements et se sont référés au rapport de base dont cette question a fait l'objet en 1966. Ils ont demandé à l'Organisation d'intensifier ses efforts, en consultation avec d'autres organismes, en vue d'assurer le fonctionnement efficace des mécanismes d'ajustement.

Les problèmes concernant les échanges internationaux et les transactions invisibles, y compris le tourisme, ont retenu l'attention des Ministres. Ceux-ci ont évoqué différentes mesures, notamment celles de caractère exceptionnel qui ont été prises récemment en vue de contribuer au redressement de certaines situations de balance des paiements. Ils ont estimé qu'il était souhaitable d'éviter le plus possible les perturbations susceptibles de contrarier l'accroissement du commerce international et des autres transactions. Des progrès importants ont été accomplis au cours des dernières années dans la voie de la libération des échanges. Ces progrès devraient être sauvegardés et parachevés, ce qui permettra, le moment venu, d'entreprendre de nouveaux efforts dans la même voie. Les Ministres ont été d'accord pour que les développements nouveaux dans ces domaines, ainsi que les problèmes qui en résultent, soient étudiés par l'Organisation.

Le rythme rapide du progrès technique transforme les structures économiques et sociales des pays hautement industrialisés. Les effets de cette transformation s'étendent à l'agriculture et à l'industrie, à l'enseignement et à l'environnement humain. Tout en entraînant une augmentation sans précédent de la richesse et du bien-être collectifs et individuels, cette évolution crée de nouveaux problèmes qui ont des répercussions non seulement à l'échelon natio-

nal, mais aussi sur le plan international ; en outre, certaines conditions d'application des mesures générales de politique économique s'en sont trouvées modifiées.

Nombre de ces questions ont donné lieu à des consultations et à de fructueux échanges d'expériences dans le cadre de l'OCDE, tant lors des réunions des Ministres de la Science et de l'Agriculture qu'au sein des Comités de l'Organisation traitant de l'enseignement, de la pollution de l'air et de l'eau, et d'autres aspects de l'environnement, ou s'occupant des divers secteurs industriels. Les Ministres ont souligné l'importance de ces travaux et ont demandé à l'OCDE de continuer ses efforts, en tenant compte des activités des autres Organisations dans ces domaines.

Les Ministres ont noté que les problèmes posés par les relations entre pays développés et pays en voie de développement dans le domaine de l'aide et du commerce étaient actuellement réexaminés tant par des organismes internationaux que par différents Gouvernements et ils ont exprimé l'espoir que ces analyses aideraient à mettre en œuvre des politiques et des actions plus efficaces à l'échelon national et sur le plan international.

Les Ministres ont été saisis d'un rapport intérimaire sur les travaux de l'Organisation relatifs à l'institution d'un régime tarifaire préférentiel en faveur des exportations des pays en voie de développement. Ils ont chargé l'Organisation de mener ces travaux, dans les délais voulus, jusqu'au stade nécessaire pour que s'engagent les consultations prévues avec les pays en voie de développement.

Les Ministres ont pleinement conscience de la nécessité d'accroître le volume de l'aide aussi régulièrement que possible en vue d'atteindre l'objectif fixé en 1968 par la CNUCED, à New Delhi, tout en évitant d'aggraver de façon excessive l'endettement des pays en voie de développement, ce qui risquerait d'entraver leurs efforts de développement économique. Certains Ministres ont estimé qu'il serait utile à cet égard de programmer à moyen terme les dépenses d'aide. Ils ont réaffirmé l'importance qui s'attache à des programmes d'aide visant à répondre aux besoins des pays en voie de développement dans les domaines de l'enseignement et de l'agriculture.

Les Ministres ont exprimé leur profonde gratitude à M. Thorkil Kristensen, premier Secrétaire général de l'OCDE, pour les services éminents qu'il a rendus à l'Organisation et ont désigné M. Emile van Lennep pour lui succéder à partir du 30 septembre 1969.

PROBLEMES DE LA SOCIETE MODERNE

par Thorðil Kristensen, Secrétaire général de l'OCDE

L'année écoulée a été marquée par un nombre exceptionnel d'événements qui ont posé des problèmes économiques aux pays Membres.

Les *difficultés monétaires* dans un pays après l'autre ont retenti sur les paiements internationaux et ont fait des mécanismes financiers actuels un sujet largement débattu.

Les *grèves* qui ont affecté d'importants secteurs de l'économie de divers pays ont perturbé l'équilibre économique et ont parfois entraîné des augmentations de salaires inflationnistes.

Sur les *marchés agricoles*, on assiste à l'apparition de déséquilibres dont l'importance exige une action urgente et concertée. En outre, le problème des excédents de capacité de production est devenu préoccupant dans un certain nombre de branches de l'*industrie*.

La *crise universitaire* elle-même, qui a éclaté dans nombre de pays, constitue dans une certaine mesure un problème économique, car elle est étroitement liée à un gonflement des effectifs des étudiants, qui excède l'accroissement de la capacité d'absorption du système d'enseignement.

C'est dans ce contexte que les étudiants et les travailleurs (pour des raisons, toutefois, en partie différentes) ont soulevé, dans un certain nombre de pays, la question d'une extension de leur influence et de leurs responsabilités dans l'élaboration des décisions, jetant ainsi le doute sur certains éléments des structures actuelles.

Considérés ensemble, ces différents faits et quelques autres (comme les discussions relatives aux écarts technologiques) semblent indiquer qu'il serait temps de prendre une vue plus générale des *problèmes de la société moderne*, car il devient de plus en plus évident que le raisonnement économique, tel qu'on le conçoit traditionnellement, doit être étayé par des considérations d'ordre technique, social, psychologique et politique.

Il n'y a là rien qui puisse surprendre lorsqu'on envisage la spectaculaire évolution économique et sociale

que les sociétés occidentales ont connue depuis la seconde guerre mondiale. Mais il n'est pas facile de se former une image très nette d'une situation constamment mouvante, et un bref rapport ne peut que se borner à avancer quelques indications de caractère provisoire.

Les changements qui se produisent actuellement dans l'agriculture, l'industrie et d'autres secteurs font partie intégrante d'une transformation très profonde des sociétés modernes. Il faut donc se garder de les envisager ou de les traiter isolément.

Le facteur essentiel de cette transformation est le développement révolutionnaire *de la science et de la technologie*, qui traduit un effort continu et systématique pour mettre à profit une connaissance de plus en plus approfondie de la nature afin d'accroître la productivité dans tous les secteurs économiques.

La révolution technologique a ouvert la voie à une *croissance économique rapide*, qui a par ailleurs été favorisée par l'application de politiques économiques tendant délibérément à maintenir l'emploi à un niveau élevé. Si heureuse qu'ait été cette évolution, elle n'a pas manqué de poser des problèmes. On ne saurait s'étonner de ce que l'expansion ait été plus rapide dans certains pays que dans d'autres et ce fait est, au moins partiellement, à l'origine des discussions relatives aux écarts technologiques.

Fait plus fondamental, les efforts déployés pour développer la consommation et les investissements afin de recueillir les avantages des techniques modernes ont abouti à ce paradoxe que, malgré une part plus grande de l'épargne dans des revenus croissants, on a ressenti une certaine *pénurie de capitaux*, qui a causé une hausse des taux d'intérêt et a eu un effet défavorable sur le volume des ressources acheminées vers les pays en voie de développement ainsi que sur le financement de certaines activités des plus nécessaires dans les sociétés modernes.

L'expansion a été encore plus rapide dans les opérations internationales, comme les échanges commerciaux, le tourisme, les transports, les mouvements de capitaux,

etc. que dans la production elle-même, de sorte que l'*interdépendance* des diverses économies nationales va s'accroissant rapidement. C'est pourquoi des différences, même peu importantes, constatées entre les pays dans les taux d'inflation ou autres facteurs pertinents, créent maintenant très vite des déséquilibres considérables dans les paiements internationaux. Ce qu'on appelle souvent crise du système monétaire international est donc plutôt la conséquence d'une interaction croissante entre les économies et les politiques économiques des différentes nations, jointe au fait que les mesures qui s'imposent ne sont pas toujours prises au moment voulu ni suffisamment coordonnées.

L'élévation des revenus entraîne une modification des structures de la consommation. Telle est la raison pour laquelle l'*agriculture* représente désormais dans tous les pays un pourcentage rapidement décroissant du PNB. C'est pourquoi seule une très forte réduction des effectifs de la population agricole active peut garantir, dans l'*agriculture*, un niveau suffisant de production *par personne* comparé à celui des autres secteurs. Cependant, la plupart des pays, dans un vain effort pour assurer la survie d'un grand nombre de petites exploitations agricoles, ont maintenu des prix agricoles élevés, ce qui a abouti au déséquilibre bien connu des marchés.

Dans l'*industrie* aussi, les structures se transforment. La taille moyenne des entreprises ne cesse d'augmenter car, de même que dans l'*agriculture*, c'est souvent une condition nécessaire à la pleine utilisation des techniques modernes. Les grosses entreprises investissent à l'étranger et deviennent de la sorte *multinationales*. Elles se font ainsi le véhicule des transferts technologiques, mais constituent en même temps un nouveau facteur d'*interdépendance* entre les pays, dont l'incidence se fait sentir tant sur les échanges commerciaux que sur les mouvements de capitaux.

Comme dans le secteur agricole, de nombreuses petites entreprises industrielles, incapables de mettre en œuvre les techniques les plus récentes, réclament aide et protection pour survivre. Si elles les obtiennent alors que, de leur côté, les entreprises modernes dont les coûts de production sont faibles continuent à se développer, il se produit un excédent de capacité de production et on est tenté de limiter la liberté des échanges internationaux. Ce phénomène se manifeste désormais dans un certain nombre de branches de l'*industrie*.

Dans les grandes entreprises, le rôle de la *direction* est décisif. Les dirigeants et les cadres supérieurs remplacent progressivement les propriétaires du capital en tant qu'élément dominant de l'*industrie*. Cette évolution n'a pas pour seul effet de souligner l'importance que revêt l'art ou la technique de la gestion des entreprises; elle explique en outre l'importance croissante que prennent les *relations entre les dirigeants et les travailleurs* au niveau de l'entreprise. Les revendications des travailleurs en faveur d'un dialogue, du droit à l'information et d'une *participation* à la prise des décisions sont, en

partie du moins, la répercussion du rôle croissant des dirigeants.

L'un des corollaires de la diminution des emplois dans l'*agriculture* est la rapide *urbanisation*, avec tous les problèmes qu'elle pose en matière de pollution de l'atmosphère et des eaux, de difficultés de logement et de transport, et ainsi de suite. L'*environnement* de la vie des hommes est devenu un problème important et c'est l'une des raisons qui rendent nécessaires des taux élevés d'investissements, lesquels sont indispensables non seulement pour tirer parti des avantages des techniques modernes, mais aussi pour *atténuer leurs inconvénients*.

L'une des contreparties de cette évolution est le dépeuplement graduel de certaines *zones rurales*, qui pose de délicats problèmes de développement régional. Doit-on s'efforcer de réinsuffler à grands frais la vie dans une zone en déclin ?

Pour participer activement à la société moderne si complexe, à quelque niveau que ce soit, depuis le simple travailleur jusqu'à la haute direction et au Gouvernement, l'homme a besoin de connaissances. Telle est la raison pour laquelle l'*éducation* se développe encore plus vite que la plupart des autres secteurs. Les difficultés éprouvées dans l'enseignement supérieur sont dues à ce que dans ce domaine, contrairement à ce qui se passe dans l'*agriculture* et dans nombre d'*industries*, la capacité peut difficilement suivre l'expansion rapide de la demande.

Ce ne sont pas seulement les usines et les exploitations agricoles, mais l'homme lui-même qui doit souvent subir un difficile processus d'adaptation pour trouver sa place dans la société moderne. Et c'est précisément pourquoi une politique pédagogique bien étudiée présente une importance aussi primordiale pour la gestion des systèmes économiques évolués.

En ce qui concerne la *politique économique* dans son acception la plus étroite, les changements continuels de situation exigent que la politique appliquée en matière de régulation de la demande, etc. soit empreinte d'une grande souplesse. Or il advient souvent que des difficultés d'ordre politique empêchent de prendre à temps des mesures efficaces. En outre, lorsque le niveau des revenus est élevé et que la situation financière des entreprises est solide, les mesures budgétaires et monétaires ne produisent parfois leurs effets qu'à retardement et, si la position d'un pays vis-à-vis des autres pays devient déséquilibrée pour cette raison ou pour d'autres, on ne peut modifier les taux de change sans de difficiles discussions internes et peut-être internationales.

Il semble donc que, pour l'heure, le problème essentiel consiste à trouver les moyens de garantir que l'orientation requise soit donnée à la politique économique suffisamment tôt pour empêcher les déséquilibres intérieurs et extérieurs de devenir insurmontables. Plus on tarde

à agir, plus il devient difficile de décider des mesures qui soient suffisamment vigoureuses.

Les difficultés concernant la politique des *revenus*, de même que les grèves qui affectent parfois dangereusement les secteurs clés de l'économie, doivent être considérées en fonction des relations modernes entre employeurs et salariés. L'amélioration de ces relations peut donc avoir une nette incidence sur l'économie.

La *pénurie de capitaux* (du fait que la demande totale tend à être excessive) n'est pas seulement préjudiciable à l'équilibre intérieur et extérieur des pays Membres, en suscitant parfois une hausse concurrentielle des taux d'intérêt dans les divers pays; elle constitue aussi la principale raison pour laquelle le flux de l'aide et des capitaux privés mis à la disposition des *pays en voie de développement* a été décevant ces dernières années.

L'un des objectifs importants de la *régulation de la demande* doit consister à dégager suffisamment de ressources pour résoudre avec efficacité les problèmes d'environnement et d'enseignement et aussi pour pouvoir contribuer d'une manière plus satisfaisante au développement des pays pauvres sans recourir à des restrictions soudaines et non coordonnées des mouvements de capitaux nationaux et internationaux. Dans les cas où il existe des poches de chômage, c'est par des mesures *sélectives* d'ajustement de l'offre et de la demande qu'il convient d'y remédier.

La régulation de la demande a également pour but d'éviter l'adoption de mesures restrictives gênant les échanges commerciaux et les autres transactions entre pays Membres ainsi que les importations en provenance des pays en voie de développement.

CONSIDERATIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE POUR LES PAYS DE L'OCDE

*Déclaration du Secrétaire général Thorkil Kristensen
devant le Conseil Ministériel de l'OCDE*

EN 1968, les questions économiques ont eu souvent la vedette dans les journaux et le débat a parfois été très animé. Les participants à ce débat ont parlé fréquemment d'une crise du système monétaire international. Mais c'est là un abus de langage, et ce pour deux raisons.

**Crise du
système
monétaire
international:
une expression
abusive**

La première est qu'il n'existe pas, jusqu'à présent, de système monétaire international au sens propre du terme. Il y a des systèmes monétaires nationaux; chaque pays a le sien. Ces différents systèmes sont, dans une certaine mesure, liés entre eux par l'intermédiaire d'une multitude d'opérations internationales et aussi par l'observance des règles du Fonds Monétaire International dans le cas des pays Membres de cet organisme. Il n'en reste pas moins que, dans la pratique, ce sont les autorités nationales

des divers pays qui détiennent le pouvoir de décision pour ce qui est des deux facteurs clés de tout système monétaire, à savoir le taux de change et la quantité de monnaie en circulation. Cela m'amène à la deuxième raison pour laquelle je considère l'expression mentionnée plus haut comme abusive.

On doit à la vérité de dire qu'en 1968 les mécanismes des paiements internationaux ont fonctionné assez bien, comme cela a d'ailleurs été généralement le cas depuis la guerre. Certes, il y a eu des difficultés, mais celles-ci sont nées du fait qu'un certain nombre d'économies nationales n'étaient pas dans une situation d'équilibre des plus satisfaisantes. Cela montre une fois de plus que c'est bien à l'échelon national que les décisions importantes sont prises et l'on peut en tirer deux conclusions essentielles.

La première est qu'il serait illusoire de croire que la solution de nos problèmes pourra être trouvée dans quelque réforme miraculeuse du système monétaire international. La seconde est qu'en dépit des progrès fort appréciables qui ont été faits dans ce domaine les mécanismes d'ajustement des balances des paiements fonctionnent encore parfois d'une façon qui laisse à désirer.

Il convient toutefois de ne pas en exagérer les défauts,

comme on le fait parfois. Là encore, je crois que l'expression « système monétaire » est trompeuse. La monnaie est un instrument qui permet de faire tourner l'appareil économique, et en cela elle est importante, mais elle n'est rien de plus qu'un instrument. Les choses essentielles sont la production et l'emploi, et depuis la dernière guerre les pays occidentaux ont réussi de façon remarquable à maintenir l'emploi à un niveau élevé et à accroître régulièrement leur production.

Il n'en a pas été autrement dans l'ensemble en 1968, année durant laquelle on a vu une reprise succéder au ralentissement d'activité que certains pays avaient connu en 1967. Le taux de croissance global de la zone de l'OCDE s'est ainsi probablement établi à plus de 5 % en volume. Il a toutefois été admis que la demande progressait trop rapidement aux États-Unis et au Royaume-Uni, provoquant d'une part des hausses de prix et, d'autre part, une évolution peu satisfaisante de la balance des paiements courants. Des mesures ont été prises, en conséquence, pour restreindre la demande dans ces deux pays, de même d'ailleurs qu'en France, et cela ne pourra manquer dans une certaine mesure d'affecter indirectement les autres pays.

C'EST pourquoi il est probable que dans l'ensemble de la zone de l'OCDE la croissance économique sera un peu plus lente en 1969 qu'en 1968. Et pourtant l'année en cours pourrait se révéler fondamentalement meilleure que l'année dernière. En effet, les balances courantes des deux pays à monnaie de réserve devraient maintenant s'améliorer sensiblement, en même temps que l'important excédent courant de l'Allemagne devrait se réduire sous l'effet conjugué de la progression de la demande intérieure et des mesures récentes de taxation des exportations et de détaxation des importations. Il reste l'excédent courant de l'Italie dont les proportions sont toujours considérables mais, là aussi, un lent mouvement de résorption est peut-être amorcé.

Des progrès importants devraient donc être réalisés cette année vers l'instauration tant attendue d'un meilleur équilibre des paiements internationaux. Cet acheminement vers une structure plus soutenable des opérations courantes devrait aussi exercer une influence modératrice sur les mouvements de capitaux qui ont souvent revêtu un caractère assez désordonné l'an dernier, inspirés qu'ils étaient parfois par l'attente d'événements qui ne se sont pas produits.

Il faut toutefois souligner combien il importe que la phase d'accalmie qui vient de débiter aux États-Unis puisse persister assez longtemps. S'il devait en aller autrement, l'excédent courant de ce pays serait beaucoup trop faible pour lui permettre de jouer le rôle qui pourrait être le sien dans les affaires internationales. Au Royaume-Uni également, la demande intérieure devra être contenue afin que la progression actuelle des exportations puisse se poursuivre. Par contre, en Italie, pays qui a à la fois un

important excédent courant et un volant de ressources inutilisées, il serait possible d'accroître la demande intérieure plus fortement, tandis qu'en Allemagne il sera essentiel que les mesures prises pour mieux équilibrer le commerce extérieur soient maintenues assez longtemps pour produire les résultats souhaités.

Les événements de l'an dernier et les perspectives qui s'offrent pour le proche avenir appellent quelques réflexions de caractère général concernant la conduite de la politique économique dans les circonstances qui caractérisent les sociétés industrielles modernes.

En ce qui concerne les deux plus importantes grandeurs économiques, la production et l'emploi, les pays de l'OCDE ont obtenu dans l'ensemble des résultats exceptionnellement favorables depuis la dernière guerre. Les points sur lesquels les résultats ont été moins satisfaisants concernent les paiements internationaux et aussi le taux d'inflation, qui a souvent été trop élevé pour être acceptable à la longue.

L'UNE des caractéristiques frappantes de l'évolution économique d'après-guerre est que les échanges internationaux, les transports, les mouvements de capitaux et d'autres catégories de transactions se sont développés sensiblement plus vite que la production totale. Il s'est instauré de ce fait une interdépendance beaucoup plus grande qu'autrefois entre les pays, de sorte que si des différences, même relativement faibles, de compétitivité ou de pression de la demande intérieure se créent de l'un à l'autre, elles risquent d'avoir sur la balance courante de chacun d'eux une incidence plus forte que dans le passé. Quand cela engendre des rumeurs de dévaluation ou de revalorisation des monnaies, des mouvements de capitaux peuvent se déclencher qui ne font qu'accroître le déséquilibre.

La nécessité se fait donc chaque jour plus impérieuse pour chaque pays de suivre de près la tendance générale, tant sur le plan de la compétitivité que sur celui du rapport entre le niveau de la demande et la capacité de production. Cela n'est pas toujours facile, car certains pays ont un potentiel de croissance relativement plus important que d'autres, et c'est pourquoi il est essentiel que des mesures appropriées soient prises en temps voulu pour éviter que les déséquilibres ne prennent des proportions telles qu'ils deviennent impossibles à redresser.

C'est là probablement le point le plus important qu'il convient de souligner pour l'instant sur le plan de la politique. Si certaines des mesures correctives qui ont été prises en 1968 dans les pays dont j'ai parlé étaient intervenues plus tôt, les remous auxquels nous avons assisté auraient pu en grande partie être évités. Je n'ai mentionné que quelques grands pays en raison de leur poids dans l'économie internationale, mais il va de soi que le problème est le même pour les petits pays.

Ainsi, l'internationalisation croissante de la vie économique exige de plus en plus que chaque pays fonde sa

**Croissance
économique
globale :
un certain
ralentissement**

**Interdépendance
et
déséquilibres**

politique sur des prévisions soigneusement établies et qu'il se tienne prêt à l'adapter en temps voulu à l'évolution de la situation. Aucune réforme monétaire internationale ne saurait décharger les Gouvernements et les Parlements de cette responsabilité.

L'INFLATION généralisée, encore que plus ou moins marquée, des dernières années s'est souvent accompagnée de *taux d'intérêt élevés*; ce sont là deux phénomènes qui indiquent normalement que la demande est particulièrement intense par rapport aux ressources disponibles. Toute politique

Inflation et taux d'intérêt

visant à maintenir un haut niveau d'emploi doit évidemment être orientée en fonction de ce but, mais il serait possible de se rapprocher du plein emploi avec une dose d'inflation moins forte en menant une politique active propre à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et en s'efforçant d'améliorer les relations entre travailleurs et employeurs de manière

qu'il soit plus facile de fonder les négociations de salaires sur des bases réalistes. Sur ces deux points, la nécessité se fait sentir d'aller de l'avant et il faudrait intensifier les consultations au sein de l'Organisation.

Toutefois, la tendance à maintenir une forte pression de la demande ne s'explique pas seulement par le désir d'assurer le plein emploi. Elle tient probablement aussi au fait que la rapidité de l'évolution technologique, favorisée par les facilités modernes de crédit, a pour effet de gonfler à la fois la consommation de biens durables (par le biais des ventes à tempérament) et l'investissement productif. La nécessité s'impose en effet aux producteurs de se doter des équipements les plus perfectionnés. Les investissements projetés ont ainsi tendance à s'accroître encore plus vite que l'épargne dans notre société d'abondance, ce qui pousse inévitablement à la hausse des taux d'intérêt.

Il est paradoxal de constater que durant les six années qui ont précédé la première guerre mondiale le Royaume-Uni et la France avaient investi respectivement 7 et 3 % environ de leur produit national brut à l'étranger, alors qu'aujourd'hui, avec des niveaux de revenus beaucoup plus élevés, aucun pays ne procède à des exportations de capitaux de cette ampleur par rapport à sa production totale. Cela s'accorde toutefois avec un autre trait important de la physionomie actuelle de l'économie mondiale, à savoir le fait que le niveau des taux d'intérêt est beaucoup plus élevé qu'autrefois. Il semble y avoir une pénurie de capitaux, en ce sens que seuls des taux d'intérêt très élevés parviennent à contenir la demande de fonds dans les limites assignées par l'épargne, encore qu'il existe à cet égard des différences d'un pays à l'autre.

Il est vrai que pour beaucoup d'emprunteurs le taux d'intérêt *réel* est bien inférieur au taux nominal, à la fois parce que les intéressés peuvent compter qu'une certaine inflation accroîtra la valeur de leurs investissements et parce que les intérêts élevés qu'ils versent viennent en déduction de leur impôt sur le revenu. Ces arguments ne valent toutefois que dans une certaine mesure et celle-ci

varie beaucoup d'un cas à l'autre. S'il s'agit d'un emprunt à long terme, on ignore quel sera le rythme moyen de l'inflation et, si l'emprunteur est une collectivité de droit public (le Gouvernement d'un pays moins développé par exemple), l'argument fiscal perd toute valeur.

Manifestement, les niveaux élevés des taux d'intérêt sont en grande partie la conséquence d'une surenchère entre les pays. Si, pour des raisons de balance des paiements, un pays désire attirer des capitaux de l'étranger et réduire ses propres sorties de capitaux, il élève ses taux d'intérêt. D'autres pays risquent alors de lui emboîter le pas pour neutraliser les incidences de sa décision sur l'état de leur propre marché financier.

D'une façon générale, les niveaux nationaux des taux d'intérêt doivent à l'heure actuelle être plus étroitement adaptés les uns aux autres que par le passé, car les capitaux se meuvent plus facilement. Or on est frappé de constater que la plupart du temps l'adaptation s'effectue à la hausse, par relèvement des taux nationaux les plus bas.

On peut se demander s'il serait possible, grâce à un resserrement de la coopération internationale, d'arriver à réduire le niveau moyen par des rajustements qui consisteraient normalement à abaisser les taux nationaux relativement élevés, au lieu de relever les taux relativement bas. Cette solution mériterait d'être mise à l'essai; mais elle tendra évidemment à entraîner une augmentation du montant global des investissements. Elle exigerait donc que l'on fasse un effort plus résolu pour maîtriser l'évolution de la demande globale par des mesures budgétaires appropriées.

CES derniers temps, des pays ont essayé dans certains cas d'agir sur l'état de leurs finances extérieures par des mesures fiscales ou autres ayant une incidence directe sur le *commerce extérieur*. Une action de cette nature est peut-être la meilleure des solutions lorsqu'on a besoin d'obtenir de

Régulation adéquate de la demande

prompts résultats, mais elle ne peut produire tous ses effets que si l'on adapte la demande intérieure aux changements qui en résultent sur le plan de l'offre. Elle ne saurait donc se substituer vraiment à une régulation adéquate de la demande, sans compter que des mesures qui font obstacle à la liberté des échanges devraient, faut-il le dire, être abrogées dès

que possible.

Qui plus est, outre que nous nous préparons actuellement à instituer un régime tarifaire préférentiel, d'application générale, en faveur des exportations d'articles manufacturés en provenance des pays moins développés, le moment approche peut-être où de nouveaux progrès dans la voie de la libération des échanges pourront être envisagés, dans le prolongement du Kennedy Round. Les pays de l'OCDE devraient être à même de prendre la tête de ce mouvement, et pour cela il est d'autant plus nécessaire que chacun d'eux veille à assurer le fonctionnement harmonieux de son économie sans avoir à recourir à des mesures restrictives dans le domaine commercial.

L'AUTRICHE ADOPTE U PROMOUVOIR UNE POLITIQU

A la mi-décembre 1968, le Parlement autrichien a adopté à l'unanimité un projet de loi destiné à améliorer le fonctionnement du marché du travail. La nouvelle législation autrichienne donne effet à un certain nombre de recommandations formulées par le Comité de la Main-d'Oeuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE dans l'étude qu'il a consacrée à la politique et aux problèmes de main-d'œuvre en Autriche (1) et doit permettre de traduire dans les faits la Recommandation sur la politique de main-d'œuvre, instrument de la croissance économique, que le Conseil de l'OCDE a adoptée en 1964.

Aux termes de la nouvelle loi, les autorités fédérales compétentes appliqueront « une politique active de main-d'œuvre », au sens que la Recommandation de l'OCDE donne à cette expression,

“L'ensemble de la structure du service de l'emploi doit absolument être repris en fonction des besoins de la politique économique et sociale », note le Gouvernement autrichien dans l'exposé des motifs qui accompagne la nouvelle loi sur le marché du travail. « En plus de ses activités traditionnelles (conseils professionnels, placement et assurance-chômage), le service de l'emploi est appelé à jouer un rôle plus important qu'auparavant dans la politique de plein emploi et dans la lutte contre le chômage... Il doit favoriser le bon fonctionnement du marché du travail de manière à donner une affectation utile à toutes les catégories de travailleurs, qu'ils soient pourvus d'un emploi, sous-employés ou sans emploi. Il faut donc que le service de l'emploi puisse prendre les mesures nécessaires pour assurer la mobilité géographique et professionnelle ainsi que l'adaptation sociale des travailleurs, ou qu'il vienne en aide à ceux qui prendraient des initiatives dans ce sens. De même il faut qu'il puisse encourager, par une aide financière, la formation professionnelle, le recyclage ou la formation supérieure, qu'il permette d'organiser des tests d'aptitude et d'attitude à l'égard du travail, des périodes de travail d'essai dans un emploi déterminé... et qu'il offre la possibilité de se perfectionner aux travailleurs déjà pourvus d'un emploi en particulier à ceux des secteurs touchés par les fermetures d'usines, par la reconversion ou par les compressions de personnel ainsi qu'aux travailleurs qui ne peuvent plus occuper dans des conditions de rentabilité satisfaisantes des emplois convenablement rétribués parce qu'ils ont perdu une partie de leurs capacités physiques ou intellectuelles. C'est seulement de cette façon que l'on pourra faire face aux difficultés qui se posent et continueront de se poser, en Autriche comme ailleurs, dès lors que les marchés s'étendent et que les entreprises peu rentables réduisent leurs activités ou ferment leurs portes. Pour assurer la croissance économique optimale qui permettra de maintenir le plein emploi et d'éviter le chômage, il faut adapter la main-d'œuvre à l'emploi et vice versa. »

Les dispositions prévues par la nouvelle loi

La nouvelle loi comprend essentiellement un ensemble de dispositions qui visent à faciliter l'adaptation des travailleurs et les transformations structurales de l'entreprise. Une place considérable est réservée à la mobilité professionnelle. Dans le passé, seuls les chômeurs pouvaient bénéficier d'une aide financière pendant la durée de leur réadaptation (encore cette aide était-elle limitée à un petit nombre

d'entre eux). En revanche, la nouvelle législation prévoit que des allocations pour formation professionnelle, dont le montant peut atteindre 80 % du salaire de l'intéressé, pourront être accordées non seulement aux chômeurs mais aussi aux travailleurs menacés de perdre leur emploi ainsi qu'à ceux qui souhaitent améliorer leurs qualifications ou trouver un emploi mieux rémunéré. De même, il est prévu des indemnités pour les frais de déplacement qu'entraîne le recyclage, pour les dépenses supplémentaires que peut nécessiter le séjour hors du lieu de résidence habituel et pour le coût de la formation proprement dite. La nouvelle loi encourage également la mobilité géographique : c'est ainsi que le travailleur pourra être dédommagé des dépenses faites pour solliciter un emploi, pour se rendre à son nouveau lieu de travail, pour déménager et, le cas échéant, pour séjourner hors de son lieu de résidence habituel.

L'Etat continuera d'indemniser, comme il le fait depuis 1949, les personnes qui ne peuvent travailler à temps complet en raison des conditions économiques. Le système d'emploi subventionné de chômeurs (subventions à l'industrie de la construction), qui est également appliqué depuis 1949 pour atténuer les fluctuations à court terme de l'emploi, a été considérablement renforcé, ainsi que le suggérait le rapport de l'OCDE sur l'Autriche. Peuvent désormais bénéficier de subventions les projets qui prévoient l'emploi de chômeurs ou même simplement de travailleurs menacés de chômage. Les mesures d'assistance de cette catégorie comprennent encore une autre innovation : les entreprises appartenant à de grands secteurs de l'économie (construction, agriculture et sylviculture) peuvent être dédommagées des frais supplémentaires qu'elles supportent si elles acceptent de poursuivre leurs activités pendant l'hiver et les travailleurs ont droit à des indemnités pour acheter des vêtements d'hiver, pour se rendre dans leurs foyers ou pour couvrir leurs frais de double résidence.

Lorsque dans une région ou dans une branche donnée des entreprises se convertissent en raison de l'évolution des structures de la demande ou de changements techniques, la nouvelle loi prévoit que les travailleurs touchés par le chômage peuvent recevoir 65 % de leur salaire, ou plus, si un accord à cet effet a été signé préalablement entre travailleurs et employeurs. Dans le cas où ces travailleurs suivent des stages de réadaptation professionnelle, leur indemnité est portée à 80 %. Si l'entreprise qui subit des transformations de structure doit être déplacée, des indemnités de déménagement et de réinstallation peuvent être versées aux travailleurs qui y occupent des postes essentiels.

UNE NOUVELLE LOI POUR LE SERVICE ACTIVE DE MAIN-D'ŒUVRE

en vue d'assurer et de maintenir le plein emploi. Dans l'exposé des motifs soumis au Parlement en même temps que le projet de loi, le Gouvernement fait état de la recommandation de l'OCDE et précise que l'étude de l'Organisation sur la politique de main-d'œuvre de l'Autriche constitue l'une des « bases qui ont servi à l'élaboration d'une nouvelle politique de la main-d'œuvre » (2).

(1) Politiques et problèmes de main-d'œuvre en Autriche, OCDE, 1967. Une version en langue allemande a également été publiée par le Gouvernement autrichien.

(2) Les autres éléments mentionnés sont les suivants : Conventions et Recommandations de l'OIT sur le chômage (1919), sur l'organisation du service de l'emploi (1948 et 1964) et sur la suppression des bureaux de placement payants (1933) ; négociations menées en 1965 par les associations de travailleurs et d'employeurs ; négociations entre ces associations et les Ministères fédéraux intéressés ; commentaires de toutes les parties intéressées auxquelles le projet de loi a été soumis.



En même temps que le texte de la nouvelle loi sur la main-d'œuvre, L'OBSERVATEUR DE L'OCDE a reçu le commentaire suivant de Mme Grete Rehor, Ministre des Affaires Sociales d'Autriche.

« Une loi destinée à améliorer le fonctionnement du marché du travail et s'inspirant des conceptions les plus récentes est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1969 en Autriche. Les travaux préparatoires, entrepris en 1961, ont été menés en étroite coopération avec les Ministères compétents en matière économique et avec des représentants des différents groupes sociaux. La nouvelle loi, qui présente une grande importance du point de vue de la politique économique et sociale, a été adoptée à l'unanimité par le Parlement autrichien. Elle remplace les réglementations anciennes qui étaient appliquées jusqu'alors et reprend certaines suggestions émanant d'Organisations internationales, notamment celles qu'a formulées l'OCDE dans sa Recommandation sur une politique active de main-d'œuvre et dans son étude sur les politiques et problèmes de main-d'œuvre en Autriche. »

« Ces dispositions donnent un statut juridique au Comité Consultatif pour la Politique du Marché du Travail, fondé en 1966, et créent, au sein de l'Académie des Sciences Economiques et Sociales de Linz, un organisme spécial, l'Institut pour la politique du marché du travail, dont le rôle est d'établir les bases scientifiques de cette politique. »

« La nouvelle loi charge en outre les services de l'emploi, conformément aux principes d'une politique active de main-d'œuvre, d'aider les travailleurs à s'adapter aux changements structurels de l'économie autrichienne. »

« Pour être à même de suivre avec succès le processus d'évolution permanente qui caractérise l'économie moderne, le travailleur doit actuellement pouvoir atteindre un haut degré de mobilité professionnelle. Les services de l'emploi l'aideront dans ce sens en lui fournissant des renseignements et des conseils en matière professionnelle, des facilités de formation et de réadaptation, ainsi que diverses formes d'aide financière. Ces dernières auront pour objet de permettre au travailleur et à l'entreprise de s'adapter à l'évolution qu'imposent les techniques modernes de production et d'atténuer les problèmes sociaux qui résultent de ces ajustements. »

« En s'employant à ces diverses tâches, les services de l'emploi travaillent dans l'intérêt non seulement de chaque travailleur, mais aussi de l'économie autrichienne tout entière et fournissent ainsi une contribution importante au progrès social du pays. »

Les nouvelles dispositions législatives prévoient plusieurs autres catégories d'indemnités visant notamment l'achat d'outils ou de vêtements de travail, l'acquisition de l'équipement spécial qui peut être nécessaire pour réaménager les postes de travail à l'intention de personnes handicapées et le paiement d'une avance permettant au travailleur qui vient d'obtenir un nouvel emploi d'attendre sa première paie.

Si l'on veut que le service de l'emploi puisse accomplir d'une manière efficace les tâches nouvelles qui lui sont assignées, il lui faut absolument se moderniser et élargir son champ d'action. A ce propos, le Gouvernement autrichien reprend, dans son exposé des motifs, le paragraphe de la Recommandation de l'OCDE de 1964, qui a trait à la réforme du service de l'emploi : « Celui-ci devrait être une institution visant à promouvoir le fonctionnement efficace du marché du travail dans son ensemble à l'égard de toutes les catégories de travailleurs. Il devrait disposer de ressources suffisantes, de personnel qualifié et de locaux accueillants afin d'inspirer confiance aux employeurs et aux travailleurs de tous secteurs et catégories. Il devrait pouvoir fournir des descriptions adéquates des emplois vacants et des qualifications des postulants, disposer de services d'orientation professionnelle et de conseils professionnels et être à même d'assurer la compensation interrégionale entre les offres et les demandes d'emploi. Ce service devrait aussi être en mesure d'administrer des programmes spéciaux destinés à encourager la mobilité géographique et professionnelle et l'adaptation sociale. Ces programmes devraient s'appliquer à toutes les catégories de travailleurs, qu'ils soient pourvus d'un emploi, en sous-emploi ou en chômage, de façon à favoriser l'utilisation optimale de la main-d'œuvre. »

La nouvelle législation autrichienne permet l'expansion du service de l'emploi, auquel elle assure l'octroi de crédits supplémentaires : 303 millions de schillings en 1969 (soit 11,7 millions de dollars) contre 80 millions en 1968 ; elle prévoit la création d'un nouvel organe consultatif, le Conseil Central de la Politique de la Main-d'Œuvre, qui rassemble des représentants des Ministères et des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des scientifiques. La participation des partenaires sociaux aura lieu non seulement au niveau de l'administration centrale mais aussi à l'échelon régional. Les dispositions nouvelles font une plus grande place à la recherche, au rassemblement et à l'évaluation des données, aux prévisions concernant l'évolution du marché du travail, l'évolution démographique et l'évolution économique générale ainsi qu'à l'échange d'informations avec les autres organismes chargés d'élaborer la politique sociale et économique.

LES TENDANCES DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LA SIDERURGIE

Au cours des dernières années, l'industrie sidérurgique des pays Membres de l'OCDE a été contrainte de rationaliser ses méthodes et d'adopter de nouvelles techniques pour comprimer ses prix de revient, alors que bien souvent les coûts de certains facteurs de production accusaient de fortes hausses. Etant donné que l'acier est un important matériau industriel de base, que le coût des investissements dans la sidérurgie est élevé et que la modernisation y est très rapide, il importe d'étudier comment s'opèrent la mise au point et l'application des techniques nouvelles dans ce secteur.

Le Professeur G. Wesley Austin, Consultant de l'OCDE, a rédigé un rapport sur la technologie dans l'industrie sidérurgique que le Comité Spécial de la Sidérurgie a approuvé vers la fin de l'année 1968. Le présent article s'inspire de la partie du rapport où l'auteur examine les tendances actuelles et futures de la recherche et du développement.

Etant donné le coût élevé des investissements dans l'industrie sidérurgique, des efforts soutenus vont être faits pour accroître la productivité à chacun des stades de la production, améliorer la qualité et l'uniformité des produits et rationaliser la production à l'échelon national et, éventuellement, à l'échelon international.

Pour réduire la mise au mille de coke dans les grands hauts fourneaux modernes fonctionnant en continu, on s'efforce notamment d'améliorer la préparation des minerais, d'élever la température du vent et d'injecter des hydrocarbures et de l'oxygène. Dans les différentes usines, chacune de ces techniques fait sans cesse l'objet de perfectionnements qui sont financés sur les ressources propres de l'entreprise. Les travaux théoriques et expérimentaux menés dans des laboratoires de tous types permettront d'améliorer les matériaux réfractaires et de mieux comprendre les problèmes de transfert de chaleur, contribuant ainsi à une meilleure utilisation des combustibles.

Le Tableau 1, qui donne le classement des usines sidérurgiques d'après leur capacité de production d'acier brut en 1961 et 1966, montre qu'on s'oriente nettement vers la constitution d'unités plus importantes, mais aussi que le nombre de petites usines n'a pas beaucoup varié.

Dans les grandes usines, on tend à uniformiser au maximum les matières premières — minerais, coke, combustibles, fondants, etc. — et à installer des systèmes de contrôle automatiques. Les opérations de réduction du minerai, de coulée et de laminage s'effectuent ou pourraient s'effectuer en continu. Mais la production d'acier, s'effectuant par enfournement, introduit un élément de disconti-

nuité. Dans des installations pilotes situées au Royaume-Uni, en France et en Allemagne on s'efforce de produire l'acier en continu et il est probable que ces expériences vont s'amplifier. Etant donné qu'il faut disposer de grandes quantités de fonte liquide et procéder à toute une série de contrôles chimiques, physiques et mécaniques, il est préférable que l'installation pilote soit implantée dans une usine intégrée et qu'elle dispose de l'entière collaboration d'un institut de recherche.

Quelques opérations peuvent d'ores et déjà être contrôlées de façon entièrement automatique ; ce système est appelé à s'étendre. A l'autre extrémité de l'échelle, les usines de moindre importance peuvent subsister en se spécialisant dans tel procédé de fabrication ou tel produit et en assurant un très haut niveau à la qualité de leur production. Des fours spéciaux brûlant directement des combustibles solides, liquides ou gazeux avec de l'air enrichi ou de l'oxygène peuvent rivaliser avantageusement avec les fours électriques. Des perfectionnements techniques permettent de fabriquer des aciers spéciaux en petites quantités dans des conditions économiques.

Les ferrailles représentent globalement jusqu'à la moitié de la charge de métal utilisée pour la production totale d'acier. Il existe maintenant des machines de grande puissance capables de trier, de découper, de déchiqueter et de paqueter les ferrailles, de manière à en faire un matériau plus uniforme. L'amélioration des procédés de fusion, l'utilisation de laminoirs spéciaux et d'autres perfectionnements techniques peuvent modifier la physiologie de la sidérurgie au point que les ferrailles pourraient être rassemblées là où elles se présentent, traitées, fondues et laminées aussi économiquement que si elles étaient acheminées vers une très grande installation.

1. NOMBRE D'USINES SIDÉRURGIQUES PAR TRANCHE DE CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ACIER BRUT EN MILLIONS DE TONNES A LA FIN DE 1961 ET DE 1966¹

PAYS	1961								1966							
	4 +	3-4	2-3	1,5-2	1-1,5	0,5-1	— 0,5	TOTAL	4 +	3-4	2-3	1,5-2	1-1,5	0,5-1	— 0,5	TOTAL
Allemagne	—	1	5	2	5	9	53	75	1	3	5	1	7	6	49	72
Belgique	—	—	1	—	1	4	8	14	—	—	1	2	—	6	3	12
France	—	—	2	1	3	9	44	59	—	—	2	2	5	8	41	58
Italie	—	—	—	—	1	5	81	87	—	—	3	—	3	1	97	104
Luxembourg	—	—	—	—	2	2	2	6	—	—	—	—	2	3	1	6
Pays-Bas	—	—	—	1	—	—	2	3	—	1	—	—	—	—	2	3
Total CECA	—	1	8	4	12	29	190	244	1	4	11	5	17	24	193	255
Total autres OCDE Europe dont :	—	1	—	3	2	17	250	273	—	1	1	3	8	18	218	249
Autriche	—	—	—	1	—	1	9	11	—	—	—	1	—	1	10	12
Espagne	—	—	—	—	—	2	139	141	—	—	—	—	1	2	117	120
Royaume-Uni ²	—	1	—	2	2	13	52	70	—	1	1	2	6	11	45	66
Suède	—	—	—	—	—	1	32	33	—	—	—	—	1	2	29	32
Total OCDE Europe	—	2	8	7	14	46	440	517	1	5	12	8	25	42	411	504
Canada	—	1	—	1	2	—	36	40	1	—	2	—	1	—	43	47
Japon	1	—	1	1	3	8	240	254	3	2	5	—	6	2	246	264

1. Pour les besoins de ce tableau, une " usine " est considérée comme une usine individuelle. Les usines physiquement séparées appartenant à une seule compagnie sont considérées individuellement.

2. A l'exclusion des entreprises fabriquant presque uniquement du métal pour moulage et à l'exclusion aussi de certains petits producteurs de lingots et d'acier au creuset.

Les travaux des laboratoires d'usine et des instituts de recherche sur les réactions qui se produisent pendant la fabrication de la fonte et de l'acier permettront de mieux comprendre le processus de fabrication de l'acier. L'étude de gouttes de métal en fusion dans divers milieux gazeux procure des renseignements intéressants ; elle pourrait être développée, comme pourraient l'être aussi des études de désoxydation. Les recherches tendant à

améliorer la qualité des aciers portent en partie sur l'homogénéité et les inclusions. La réduction de la teneur en soufre à des niveaux très bas revêt une importance croissante et il se pourrait qu'il soit plus économique de traiter la fonte hors des hauts fourneaux.

Des travaux de recherche et de développement portant sur la résistance mécanique, la résilience, la soudabilité et la qualité des aciers se poursuivent dans des labora-

La technologie dans l'industrie sidérurgique : données de base

- Bien que d'origine ancienne, la sidérurgie continue à développer ses techniques dans de nombreux domaines.

- Les progrès réalisés sont dus à des recherches menées par des instituts spécialisés et à l'expérience acquise par les entreprises.

- L'effort de recherche (personnel et dépenses de recherche) a doublé au cours des dix dernières années, aussi bien en Europe et au Japon qu'aux Etats-Unis. Le coût de la recherche est supporté presque entièrement par l'industrie.

- Il n'existe pas de disparités marquées entre les différents pays en ce qui concerne la disponibilité des connaissances techniques; la

diffusion de ces connaissances est extrêmement rapide. Un système international commun de brevets et de licences pourrait être utile.

- Les progrès techniques réalisés par l'industrie sidérurgique ont été d'une grande utilité pour l'économie générale des différents pays : ils ont permis de satisfaire complètement la demande d'acier, d'abaisser les coûts de production et les prix de l'acier par rapport à ceux d'autres produits industriels et de réaliser des progrès économiques et industriels qui n'auraient pas été possibles autrement.

- Une coopération accrue, même à l'échelle mondiale, entre producteurs et utilisateurs d'acier pourrait être utile.

toires de toutes sortes. Sur un plan international, une connaissance bien meilleure du phénomène de rupture fragile a été obtenue. Il est désormais possible de concevoir, d'assembler et de monter des charpentes plus sûres, plus résistantes ou de plus grandes dimensions formées de sections plus épaisses ; l'utilisation de sections plus minces, par exemple dans la construction, permet elle aussi de conférer aux charpentes une résistance équivalente à celle qu'on aurait obtenu autrefois avec des aciers d'un poids beaucoup plus élevé. Des comités nationaux et internationaux de normalisation fournissent des directives pour ces recherches. Une plus grande attention pourrait être consacrée au traitement des effluents liquides ou gazeux qui sortent des usines sidérurgiques.

Le Tableau 2 indique, pour certaines années, le personnel affecté à la recherche et au développement dans l'industrie sidérurgique, par rapport à l'effectif total de la main-d'œuvre.

Le Tableau 3 donne, pour certains pays, les dépenses de recherche et de développement engagées par l'industrie sidérurgique, en dollars et par tonne d'acier brut produite.

Après cet aperçu général des tendances actuelles et futures de la recherche et du développement dans l'industrie sidérurgique, la question qui se pose est de savoir si l'organisation de la recherche et du développement peut être modifiée de façon à atteindre une plus grande efficacité.

2. EFFECTIFS EMPLOYÉS POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE DE QUELQUES PAYS MEMBRES (1)

	Année	Effectifs totaux de R-D	Main-d'œuvre totale dans la sidérurgie	% Effectifs R-D/main-d'œuvre totale
Allemagne	1964	4 340 (2)	252 892	1,72
Belgique	1955	281 (2)	48 700 (3)	0,58
	1966	681 (2)	56 713	1,20
France	1955	(1 320)	120 903 (3)	(1,09)
	1965	1 844 (2)	158 814	1,16
Italie	1955	277	52 597 (3)	0,43
	1966	611	69 265	0,88
Pays-Bas	1966	360	19 038	1,89
Royaume-Uni	1955	1 842	289 449	0,64
	1966	5 188	288 000	1,80
Suède	1966	1 375	46 200	2,98
	Canada	1955	..	32 507
Japon	1966	200 (4)	46 682	0,43
	1957	2 893 (2)	(214 156)	(1,35)
	1966	8 129 (2)	310 487	2,62

(1) La définition utilisée était " effectifs employés, pour la recherche et le développement sidérurgiques, par les organisations qui s'occupent normalement de la recherche et du développement dans la sidérurgie ".

(2) Uniquement dans les laboratoires et autres départements de l'industrie sidérurgique, et également, le cas échéant, dans les instituts de recherche exploités coopérativement par l'industrie sidérurgique.

(3) Ouvriers seulement, non compris les apprentis.

(4) Effectifs de R-D employés directement par tous les producteurs canadiens. () = Estimation

3. DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LA SIDÉRURGIE (1)

Pays	Années	Dépenses R-D en milliers de \$	Production d'acier brut en milliers de tonnes	Dépenses R-D/tonne
Allemagne	1964	32 750	37 339	0,88
	Belgique	1955	742	5 893
France	1966	3 389	8 911	0,38
	1955	6 100	12 592	0,48
Italie	1966	17 220	19 585	0,88
	1955	720	5 548	0,13
Pays-Bas	1966	7 504	13 639	0,55
	1966	3 039	3 256	0,93
Royaume-Uni	1955	7 264	20 109	0,36
	1966	32 150	24 705	1,30
Suède	1966	15 000	4 764	3,15
Canada	1956	400	4 809	0,08
	1966	5 800	9 075	0,64
Etats-Unis (2)	1957	64 000	102 254	0,63
	1965	131 000	119 262	1,10
Japon	1956	8 497	11 106	0,77
	1965	42 181	41 161	1,02

1. La définition utilisée était " dépenses de l'industrie sidérurgique pour les travaux de R et D ".

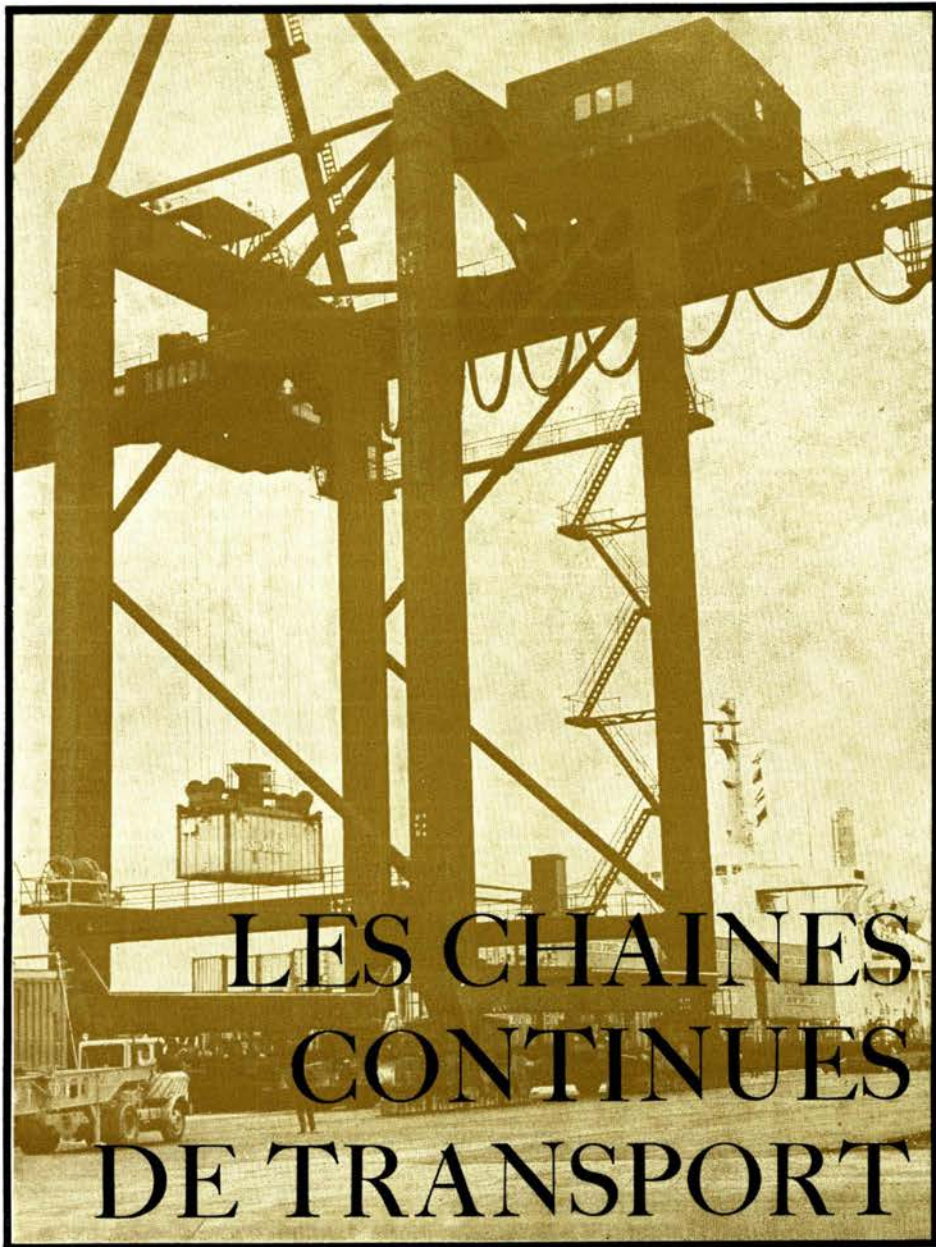
2. Les statistiques des Etats-Unis n'incluent pas toutes les organisations effectuant d'importantes recherches directement sur les procédés d'élaboration de l'acier et sur les produits, tels que les fabricants d'équipement sidérurgique, les laboratoires commerciaux indépendants et les Universités.

L'amélioration des communications pourrait y contribuer. On a observé que de nombreuses innovations avaient pour origine des demandes venant des utilisateurs. On pourrait prévoir dans certains pays une représentation plus étoffée des associations techniques d'utilisateurs au sein des organes qui élaborent les projets des associations de recherche de la sidérurgie. Il n'existe pas de différences sensibles entre les associations de recherche des différents pays quant à leur importance, à leurs équipements ou à leur personnel. Si ces associations pouvaient coopérer beaucoup plus étroitement à l'échelon continental et, mieux encore, à l'échelon mondial, on pourrait réduire les doubles emplois et susciter un intérêt accru pour la délimitation et la solution des problèmes communs. Les Gouvernements pourraient utilement contribuer au financement de ces échanges.

En ce qui concerne les travaux post-universitaires, les instituts paraissent offrir des possibilités satisfaisantes sur le plan des équipements, du personnel et de l'encadrement : ceci pourrait conduire à une augmentation des recherches portant sur ce secteur en vue de thèses de doctorat. L'industrie pourrait détacher des candidats valables. Il est souhaitable qu'une collaboration plus étroite s'instaure entre l'industrie et l'Université.

Il s'agit, d'une façon générale, de favoriser une coopération accrue entre l'utilisateur, l'usine, les associations de recherche et les centres d'enseignement, sur le plan national et sur le plan international.

Un facteur de développement des échanges :



A Brême, entre le premier et le quatrième trimestre de 1967, le nombre de containers transbordés a augmenté de 21,5 %. De 1966 à 1967, le trafic par containers s'est accru de 62 % à Anvers et de 110 % au Havre. Le développement des chaînes continues de transport, et notamment des services de grands containers, est rapide. La Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT) estime que l'évolution en cours peut accroître les échanges internationaux de marchandises, à condition qu'elle se poursuive de façon rationnelle. Au départ de ce nouveau système de transport, une coopération internationale et interprofessionnelle peut seule éviter les gaspillages qui découleraient d'un manque d'harmonisation. La CEMT a entrepris de rassembler les données nécessaires pour l'établissement de cette coopération.

C'est à des centaines de millions de dollars que la firme américaine d'ingénieurs-conseils A. D. Little évalue les coûts supplémentaires qu'entraînerait le développement en Europe de services de containers non standardisés. Si les créateurs d'un de ces services adoptent les normes particulières qui leur conviennent, ils ont à constituer tout un équipement — containers, mais aussi engins de transbordement, navires, remorques routières et plates-formes — qui ne sera utilisable que par eux. Au contraire, s'ils se conforment à des normes communes, des possibilités de coopération s'établissent et les investissements nécessaires sont moindres.

De nombreux navires porte-containers spécialisés ont été mis en construction. Les mises en service prévues pour 1968 et le début de 1969 comprennent 26 navires d'une capacité globale de 17 020 containers sur l'Atlantique Nord et 9 navires pouvant charger 10 170 containers entre l'Europe et l'Australie. Depuis 1965 en Angleterre et plus récemment en Europe continentale, des services réguliers et rapides de containers sont mis en exploitation par les réseaux des chemins de fer. Les experts de la CEMT signalent que la normalisation devient d'autant plus urgente mais aussi d'autant plus difficile que le nombre des usagers de la chaîne de transport augmente. Le développement de services de grands containers (1) en est encore à ses débuts en Europe. Mais il est déjà rapide.

Les transports par containers constituent l'une des formes des transports combinés (transports effectués dans un même engin de transport empruntant successivement plusieurs modes de transport) qui permettent d'établir une chaîne continue de transport entre expéditeur et destinataire. Les autres formes de transports combinés sont les transports par palettes plates ou par palettes-caisses, le système roll-on-roll-off (transfert du mode de transport routier ou ferroviaire sur un navire de haute mer ou sur un ferry-boat et vice

(1) Le terme grands containers s'applique aux containers dont la longueur est égale ou supérieure à 20 pieds (6,06 m).

versa), le système lift-on-lift-off (transfert d'unités de chargement courantes du rail et de la route sur un navire de haute mer ou sur un ferry-boat et vice versa au moyen d'un engin de levage) et les transports piggyback (transports de véhicules routiers sur wagons de chemins de fer). La nouvelle étude de la CEMT porte sur les transports par containers et le système roll-on-roll-off.

Le pour et le contre

Encore récemment, les perspectives d'avenir des transports internationaux de marchandises par grands containers et par trafic roll-on-roll-off n'étaient pas partout jugées favorables. Aujourd'hui tous les intéressés — armateurs, autorités portuaires, sociétés de transport intérieur — adoptent une attitude positive et se préparent à l'ère des containers.

Pour les chargeurs, les avantages du transport par grands containers et du transport roll-on-roll-off sont les suivants :

- diminution de la durée des transports par suite des opérations de manutention plus rapides dans les ports maritimes et de la suppression des transbordements de marchandises lors du passage d'un mode de transport à un autre;
- économies de frais d'emballage, surtout dans les transports maritimes;
- réduction des risques de vol et peut-être d'avarie, entraînant dans certains cas un niveau inférieur des primes d'assurance;
- abaissement des coûts directs d'exploitation.

Pour les armateurs, le transport par containers offre aussi des avantages :

- meilleure exploitation des navires par suite de l'accélération de leur rotation et, pour une capacité identique, diminution du nombre de navires nécessaires, compte tenu de la vitesse supérieure des nouveaux bateaux spécialisés;
- économies de droits portuaires et de main-d'œuvre;
- abaissement des coûts directs d'exploitation.

Au chapitre des inconvénients

figure la charge découlant des investissements spéciaux nécessaires et le prix d'achat des containers qui pèsent sur le prix initial des transports (un container de 20 pieds sur 8 coûte environ 500 livres sterling). A noter aussi que les possibilités d'utilisation de la cale, dans un navire porte-containers, sont réduites par rapport à celles d'un cargo conventionnel qui n'utiliserait pas les containers.

Des rapports indiquent que certains bâtiments standard de type classique ont perdu après transformation environ 35 % de leur capacité volumétrique, même en chargeant des containers sur le pont. De plus, les containers eux-mêmes occupent de la place, pèsent lourd et souvent ne sont pas chargés à plein.

Aux Etats-Unis, un rapport montre que la charge nette homogène pouvant être transportée par un navire spécialisé ne s'élèverait qu'à 72,25 % de la capacité volumétrique. Mais cette perte de volume peut être largement compensée par une vitesse supérieure.

Des solutions à trouver

La standardisation est le premier problème des constructeurs et des transporteurs. Un Comité technique de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a entrepris une série de travaux sur les dimensions et les masses brutes maximales des containers, sur le marquage et sur la terminologie. Malgré les recommandations de l'ISO, la question des dimensions extérieures des containers n'est pas tranchée.

En ce qui concerne la qualité, l'ISO, les sociétés de classification de la navigation et d'autres organisations compétentes cherchent à établir le plus vite possible des règles d'application générale définissant les conditions à imposer aux containers et les contrôles à effectuer.

Constructeurs et transporteurs auront aussi à tenir compte des exigences des Etats en matière de sécurité : les containers utilisés dans un pays donné auront à respecter toutes les conditions de sécurité imposées par ce pays dans

TRAFIC DE CONTAINERS AU PORT DE BRÈME, 1967

	Déchargés	Chargés	Total
Janvier	1 400	2 000	3 400
Février	1 488	2 117	3 605
Mars	1 712	2 024	3 736
1 ^{er} trimestre	4 600	6 141	10 741
Avril	1 756	1 833	3 589
Mai	1 751	2 563	4 314
Juin	2 422	2 405	4 827
2 ^e trimestre	5 929	6 801	12 730
Juillet	2 224	2 857	5 081
Août	2 590	2 742	5 332
Septembre	1 966	2 619	4 585
3 ^e trimestre	6 780	8 218	14 998
Octobre	1 932	2 594	4 526
Novembre	1 875	2 105	3 980
Décembre	2 081	2 468	4 549
4 ^e trimestre	5 888	7 167	13 055
Total de l'année	23 197	28 327	51 524

tous les domaines — manutention portuaire, circulation routière, transport de denrées périssables et de matières dangereuses, exigences de la douane.

Des problèmes sociaux peuvent résulter de l'introduction du trafic par grands containers et du trafic roll-on-roll-off. Les deux or-

TRAFIC DE CONTAINERS AU PORT D'ANVERS, 1966 et 1967

Trafic total 1966	Nombre de containers		Total
	Déchargés	Chargés	
1 ^{er} trimestre	7 264	3 445	10 709
2 ^e trimestre	6 749	3 422	10 171
3 ^e trimestre	6 758	3 457	10 215
4 ^e trimestre	8 349	4 376	12 725
Total de l'année	29 120	14 700	43 820
1967			
1 ^{er} trimestre	7 738	3 880	11 618
2 ^e trimestre	7 826	5 837	13 663
3 ^e trimestre	7 776	6 062	13 838
4 ^e trimestre	9 868	8 033	17 901
Total de l'année	33 208	23 812	57 020



rganisations syndicales — Fédération Internationale des Ouvriers du Transport (ITF) et Confédération Mondiale du Travail (CMT) — prendront prochainement position. Des entretiens ont déjà eu lieu entre responsables et syndicats au sujet de la libération de la main-d'œuvre liée à la rationalisation de la manutention des marchandises dans les ports de mer. Le volume actuel du trafic par containers et les économies de main-d'œuvre qui s'ensuivent dans les ports ne semblent pas préoccuper les intéressés jusqu'à présent.

L'économie éventuelle de personnel dans la navigation maritime résultant des exigences moindres des navires porte-containers en personnel pourrait peut-être trouver une compensation partielle : la rapidité du chargement et du déchargement des navires pourrait avoir pour conséquence d'exiger la présence d'équipages de relève.

Dans les chemins de fer, les besoins de main-d'œuvre pourraient diminuer, mais les experts ne s'attendent pas à des changements importants dans le domaine des transports routiers.

L'effet des transports par containers sur la navigation maritime et les ports de mer soulèvent d'autres questions. Le Comité des Transports Maritimes de l'OCDE a pris position à ce sujet à la demande de la CEMT. Selon lui, dans la plupart des pays, les problèmes soulevés dans l'industrie privée sur le plan financier, sur le plan commercial et sur le plan technique par l'introduction de nouvelles techniques ne nécessitent généralement pas l'intervention des Gouvernements. La plupart des flottes des pays Membres de l'OCDE sont entre les mains de propriétaires privés; les armateurs sont prêts à endosser tous les risques commerciaux liés à la créa-

tion de nouveaux services par containers.

Les ports sont dans une situation différente : dans la plupart des pays, les autorités locales, régionales ou nationales exercent une influence plus ou moins directe sur les ports; les autorités portuaires sont conscientes de leurs responsabilités en face du développement du trafic par containers. Le nouveau système de trafic peut avoir des effets considérables sur la localisation géographique des activités économiques et influencer ainsi la compétitivité relative des diverses régions.

Les Gouvernements des pays maritimes ont pour politique bien établie de ne pas intervenir dans les investissements privés que les armateurs nationaux effectuent dans les transports maritimes. Il n'existe pas aujourd'hui à la connaissance du Comité un seul Gouvernement qui applique des mesures tendant à réduire les surcapacités. Les Gouvernements suivront la même politique à l'égard des investissements effectués par les armateurs nationaux dans les navires porte-containers spécialisés : d'où le risque d'un excédent de capacité dans cette catégorie de navires.

D'un autre côté, estime le Comité, le développement du transport par containers est susceptible d'aggraver encore le problème de la surcapacité des lignes de navigation régulières en général; un grand nombre de navires de ligne classiques deviendront superflus et seront affectés à des catégories de trafic sans containers.

A l'heure actuelle, même en tenant compte de nouvelles diminutions dans le prix de revient du transport aérien, le Comité juge improbable que le trafic aérien empiète notablement sur le transport par mer pour les cargaisons ordinaires. Cela ne signifie pas que pour certaines catégories de marchandises de valeur le transport aérien ne deviendra pas un concurrent de plus en plus important.

Développer les transports maritimes par containers est vraisemblablement, selon le Comité, le seul moyen de lutter efficacement contre cette concurrence. Cela permettrait notamment d'établir de nouvelles structures tarifaires, de

AUTRES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR LA CHAÎNE CONTINUE DE TRANSPORT

BIC	Bureau International des Containers
CCD	Conseil de Coopération Douanière
CCI	Chambre de Commerce Internationale
CEAC	Commission Européenne pour l'Aviation Civile
CEE	Commission Economique pour l'Europe (ONU)
CFIE	Conseil des Fédérations Industrielles d'Europe
CINM	Chambre Internationale de la Navigation Maritime
CMT	Confédération Mondiale du Travail
FIATA	Fédération Internationale des Associations de Transitaires et Assimilés
ICHCA	International Cargo Handling Co-Ordination Association
IMCO	Organisation Intergouvernementale Consultative de la Navigation Maritime
IRU	Union Internationale des Transports Routiers
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
ITA	Institut de Transport Aérien
ITF	Fédération Internationale des Ouvriers du Transport
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
UIC	Union Internationale des Chemins de Fer
UINF	Union Internationale de la Navigation Fluviale
UNIDROIT	Institut pour l'Unification du Droit International Privé

réaliser des économies d'emballage et d'assurance des marchandises et d'accélérer les mouvements porte à porte.

Favoriser la coopération

Une intervention des Etats ne serait pas un moyen d'améliorer directement et complètement les opérations de transports combinés, estime la CEMT. Mais celle-ci juge utile que les Gouvernements stimulent les efforts de coopération entrepris par les Organisations internationales et les entreprises privées. L'aide des Etats sera nécessaire en particulier lorsque des dispositions légales ou administratives empêcheront une telle coopération et par là même la réalisation d'une chaîne de transport continue économique et rationnelle.

Plusieurs Gouvernements de la CEMT ont manifesté leur intérêt pour le développement des transports par grands containers dans le cadre de leur politique des transports. La nouvelle méthode de transport crée des conditions favorables pour une collaboration entre les modes de transport et entre les entreprises; cette collaboration de-

vrait selon eux être promue et même instaurée par les autorités publiques. Cette attitude trouve aussi son fondement dans la responsabilité des Gouvernements pour l'exploitation des chemins de fer.

D'autres Gouvernements ont exprimé l'opinion que le développement des transports par grands containers devrait se poursuivre dans un climat de libre concurrence entre les divers modes de transport: les transporteurs routiers peuvent souvent offrir des services moins coûteux aux usagers et il ne faudrait pas qu'ils se heurtent à une politique restrictive.

La douane constitue également un problème. La CEMT pense que l'intérêt général demande des accords internationaux permettant d'assurer une circulation fluide des containers dans le monde entier, sans stationnements indésirables aux frontières. Un problème particulier se pose aux utilisateurs et aux constructeurs: celui de l'utilisation en trafic intérieur des containers importés à titre temporaire en franchise de douane. Cette utilisation, connue sous le nom de cabotage, est généralement interdite à l'heure actuelle. La Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, le Conseil de

Coopération Douanière et la Commission des Communautés Européennes cherchent les moyens d'éviter autant que possible les mouvements anti-économiques de containers vides qui résultent de cette interdiction.

Les avantages économiques de l'utilisation des grands containers n'atteindront leur maximum, selon la CEMT, que dans un cadre géographique aussi vaste que possible. Etant donné les possibilités nouvelles qui apparaissent non seulement dans les transports intercontinentaux mais aussi à l'intérieur de l'Europe, il est nécessaire que les politiques des transports permettent aux transporteurs et aux usagers de profiter de ces avantages dans toute la mesure du possible. Ceci implique que les conditions de concurrence dans ce domaine soient égales pour tous les intéressés.

La réalisation de chaînes de transport continues requiert de nouvelles formes de coopération. Tous les intéressés ont souligné qu'ils s'efforcent actuellement de créer de telles organisations ou bien d'étendre le champ d'action des organisations existantes. Les groupements réunissant tous les intéressés à la chaîne de transport continue, c'est-à-dire les modes de transport de surface, la navigation maritime, les transports aériens, la navigation intérieure, les transitaires et les centres de transbordement, sont encore à peine connus. Mais les premiers pas vers une coopération ont déjà été faits pour certaines relations intercontinentales sur le plan commercial.

La CEMT estime que l'effet de rationalisation du transport par grands containers et du transport roll-on-roll-off ne donnera tous ses résultats qu'au moment où les règlements administratifs et juridiques tiendront compte des particularités de ces systèmes de transport et que tous les intéressés à la chaîne de transport continue se mettront d'accord sur des modalités de coopération. Cette coopération, jugée indispensable, pourrait aller jusqu'à la création de pools internationaux de containers. Elle est dans les mains des intéressés. Mais l'Etat peut y contribuer, en limitant ses initiatives aux cas dans lesquels l'intérêt commun ou l'économie des transports serait en jeu.

LA FINLANDE

*le
nouveau pays
Membre
de
l'OCDE*

*Le 28 janvier,
après approbation
du Parlement
finlandais et dépôt
des instruments
de ratification,
la Finlande
est officiellement
devenue
le 22^e Membre
de l'OCDE.*



BIENVENUE A LA FINLANDE



La Finlande signe le Protocole d'accord avec l'OCDE.
De gauche à droite : Tankmar Horn, Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Affaires
Étrangères de Finlande; Thorkil Kristensen, Secrétaire général de l'OCDE.

Chacun à l'OCDE a été heureux d'accueillir la Finlande, qui est maintenant Membre de plein exercice de l'Organisation. Depuis quelques années déjà, elle prenait part, en vertu d'accords particuliers, aux activités de certains de nos Comités et il était normal que cette association la conduise à participer pleinement à nos travaux.

L'économie finlandaise a connu ces dernières années une évolution assez semblable à celle que l'on a enregistrée dans d'autres pays de l'OCDE, dont certains collaborent déjà étroitement avec la Finlande au sein du Conseil Nordique et de l'AELE. Les travaux que l'Organisation entreprend dans des domaines comme ceux de l'agriculture ou des industries utilisatrices de produits forestiers seraient incomplets si la Finlande n'y participait pas. C'est donc avec une réelle satisfaction que nous souhaitons la bienvenue à la Finlande, 22^e pays Membre de l'Organisation.

Thorkil Kristensen,
Secrétaire général de l'OCDE

Parmi les pays Membres de l'Organisation, la Finlande occupe une place à part car, si son industrialisation n'est pas aussi avancée que celle des autres pays développés (le secteur primaire emploie 27% de la main-d'œuvre et contribue à raison de 16% à la production intérieure), la Finlande a un niveau de revenu relativement élevé. Son produit national brut par habitant aux prix du marché, qui aura vraisemblablement atteint quelque 1 700 dollars en 1968, se situe entre celui de l'Autriche et celui des Pays-Bas. Elle dispose d'atouts qui devraient lui permettre de poursuivre son développement plus aisément que beaucoup d'autres pays arrivés au même stade d'industrialisation : l'alphabétisation de la population est complète, le taux de fréquentation des établissements universitaires et techniques est l'un des plus élevés d'Europe, l'infrastructure des services médicaux et sociaux divers est bien organisée et, d'autre part, l'offre de main-d'œuvre est suffisante.

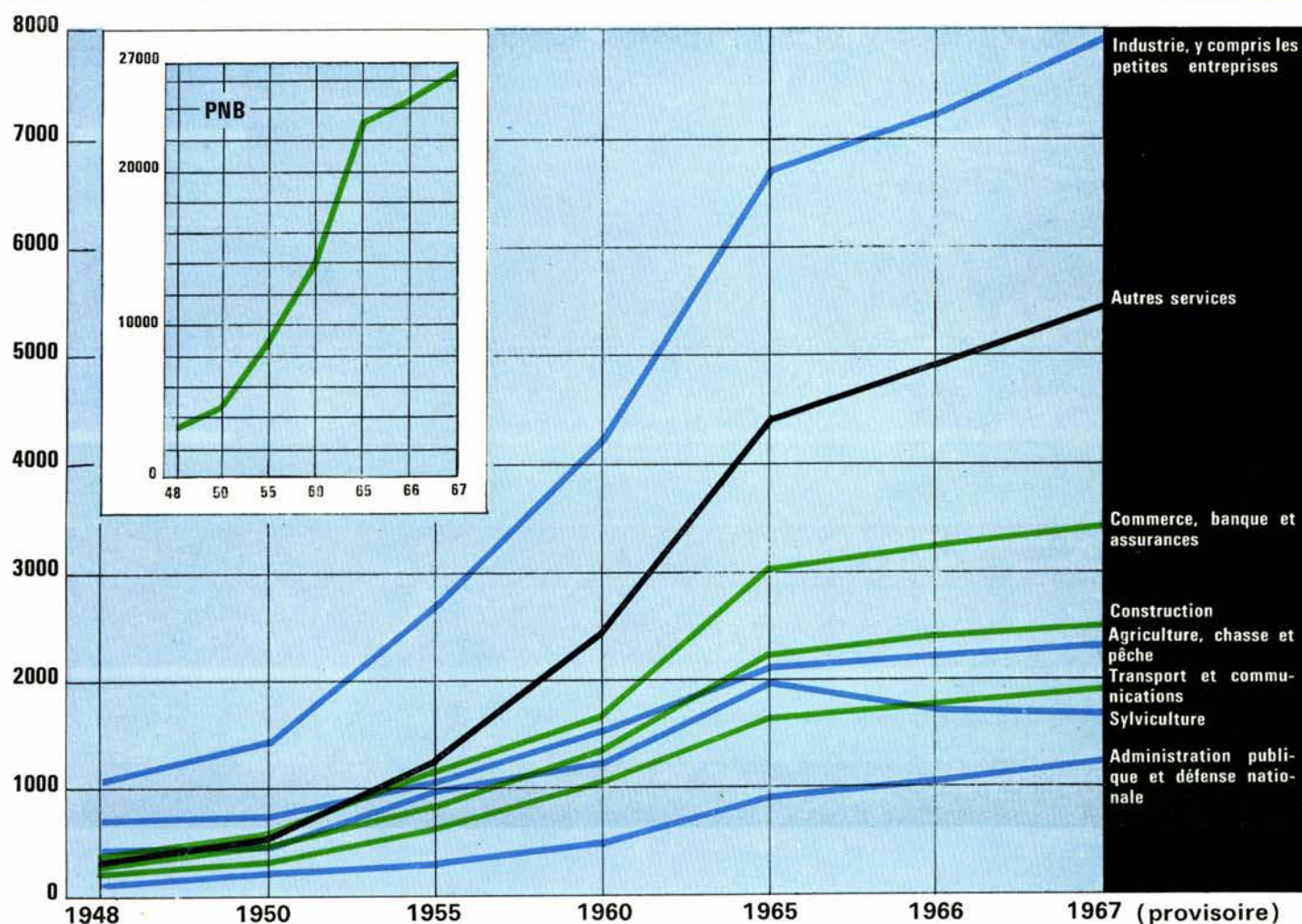
La Finlande jouit d'un autre avantage important. Au lieu de devoir fonder son développement sur une base exclusivement agricole, elle peut compter sur ses forêts,

qui occupent plus des deux tiers du territoire, et les industries de transformation du bois nécessitent des techniques perfectionnées, tant dans les domaines mécaniques que chimiques, ce qui explique la présence d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. C'est essentiellement autour de ses forêts que s'est développée l'industrie finlandaise. A l'origine, le bois était exporté avant toute transformation mais, dès le milieu du XIX^e siècle, la Finlande a entrepris de se donner une industrie du bois, puis une industrie des pâtes à papier et du papier; elle est actuellement le troisième exportateur de pâtes de bois du monde (après le Canada et la Suède) et elle occupe le deuxième rang pour les exportations de papier et de carton (derrière le Canada).

De nos jours, la Finlande a franchi une nouvelle étape dans ce processus car elle exporte dans le monde entier des machines à papier extrêmement complexes et de dimensions exceptionnelles dont le prix peut atteindre cinq millions de dollars (l'exportation de cet équipement représente environ 12% du total des ventes de la Finlande à l'étranger). Elle apporte en outre son expérience technique de la fabrication du papier.

UNE STRUCTURE ÉCONOMIQUE EN ÉVOLUTION

(en millions de marks au coût des facteurs)



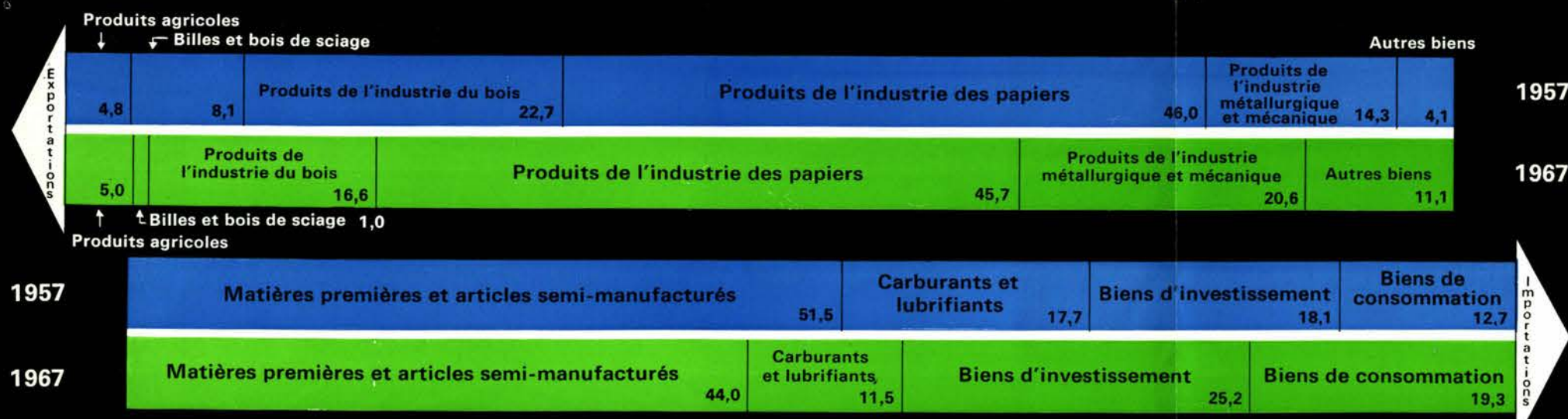
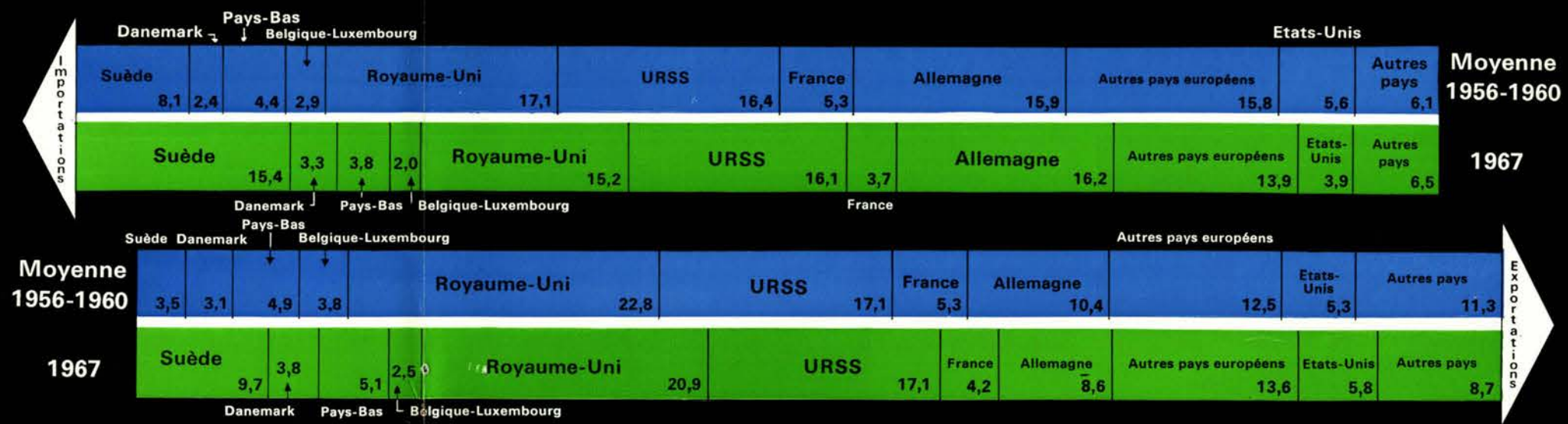
Cependant, la spécialisation a pour inconvénient de donner dans l'économie une place prépondérante à une branche déterminée : la production de l'industrie forestière entre pour environ 60 % dans les exportations finlandaises et pour un sixième dans la valeur ajoutée de l'industrie. Comme on a pu s'en convaincre encore récemment, l'industrie du bois est très sensible aux fluctuations du cycle économique. En 1967, au moment où le taux de croissance économique de l'Europe a montré des signes de tassement, on a enregistré, pour la première fois depuis une dizaine d'années, un fléchissement des exportations finlandaises de pâtes et de papier. Au demeurant, l'on s'attend à une intensification de la concurrence sur le marché européen occidental, qui absorbe actuellement environ 75 % des ventes de la Finlande. Enfin, au cours des dix dernières années, devant les besoins croissants de l'industrie des pâtes et papiers, les coupes ont été effectuées à un rythme qui a atteint — et, certaines années, dépassé — la cadence compatible avec la reconstitution des réserves forestières de sorte que, depuis 1964, la

Finlande est devenue un importateur net de bois à pâtes. Toutefois, un plan d'aménagement forestier, entrepris dans le courant de la même année, prévoit le reboisement des régions les moins productives, l'assèchement des marais, la fertilisation des sols, ainsi qu'un accroissement des semis et des plantations pour permettre de doubler le volume annuel des coupes dans un délai de 70 ans.

Quel que soit, cependant, l'avenir de la production forestière, la diversification de l'économie est jugée nécessaire à la poursuite de l'expansion et le Gouvernement finlandais en a fait un de ses grands objectifs économiques.

Navires, machines et exportations nouvelles

Si l'on compare la situation actuelle à celle de la période précédant la seconde guerre mondiale, pendant laquelle les exportations de la Finlande reposaient dans la proportion de 80 % sur le bois et les produits dérivés



du bois, on constate que la production s'est déjà beaucoup diversifiée. La première raison de cette évolution a été l'obligation pour la Finlande de livrer à l'URSS des réparations en nature après la guerre; elle fut ainsi conduite à développer ses constructions navales ainsi que d'autres branches de la transformation des métaux et des industries mécaniques (fer, acier, cuivre, nickel et cobalt). Lorsque le paiement des réparations a pris fin en 1952, les productions en question ont trouvé leur place dans les exportations finlandaises, où elles occupent aujourd'hui la deuxième place, après les produits du bois. C'est ainsi que la production des chantiers navals est passée de 40 000 tonneaux de jauge brute en 1953 à environ 200 000 par an, dont près des trois quarts sont exportés (91 millions de dollars en 1967). Les machines à papier et à pâtes figurent aussi dans ce groupe et se classent immédiatement après les constructions navales. D'autre part, la Finlande exporte du matériel pour la construction de routes, des appareils de levage et de chargement, de l'équipement pour les télécommunications, des commutateurs pour appareils électriques à haute tension, des câbles, des instruments de mesure et de contrôle électriques, des appareils électro-ménagers. A l'origine, ces produits étaient surtout vendus à l'URSS; celle-ci, outre certaines quantités

de papier, absorbe encore près de 40% de ces produits en vertu d'accords bilatéraux qui, en contrepartie, prévoient la fourniture à la Finlande de pétrole, de charbon et d'engrais; cependant, une part croissante de ces productions (55 % en 1967) est désormais vendue dans les autres pays nordiques et dans le reste du monde.

Pendant les années 60, la Finlande a élargi la gamme de ses exportations qui comprend maintenant des domaines nouveaux : textiles, habillement, fourrures, chaussures, verre et autres articles de style moderne, éléments préfabriqués pour la construction, ameublement, produits chimiques, confiserie et produits alimentaires. Les exportations actuelles consistent, à concurrence de 10 % environ, en produits qui n'avaient jamais été exportés avant 1960 et ces « exportations nouvelles » vont se développant à une cadence voisine de 20 % par an.

Indépendamment des exportations, la Finlande a entrepris de diversifier la production destinée au marché national, notamment, ces derniers temps, dans le domaine de la sidérurgie : une importante aciérie et un laminoir alimentés par des minerais extraits dans le pays viennent d'entrer en service et l'on a décidé d'y ajouter un laminoir pour tôles minces. Dans un autre

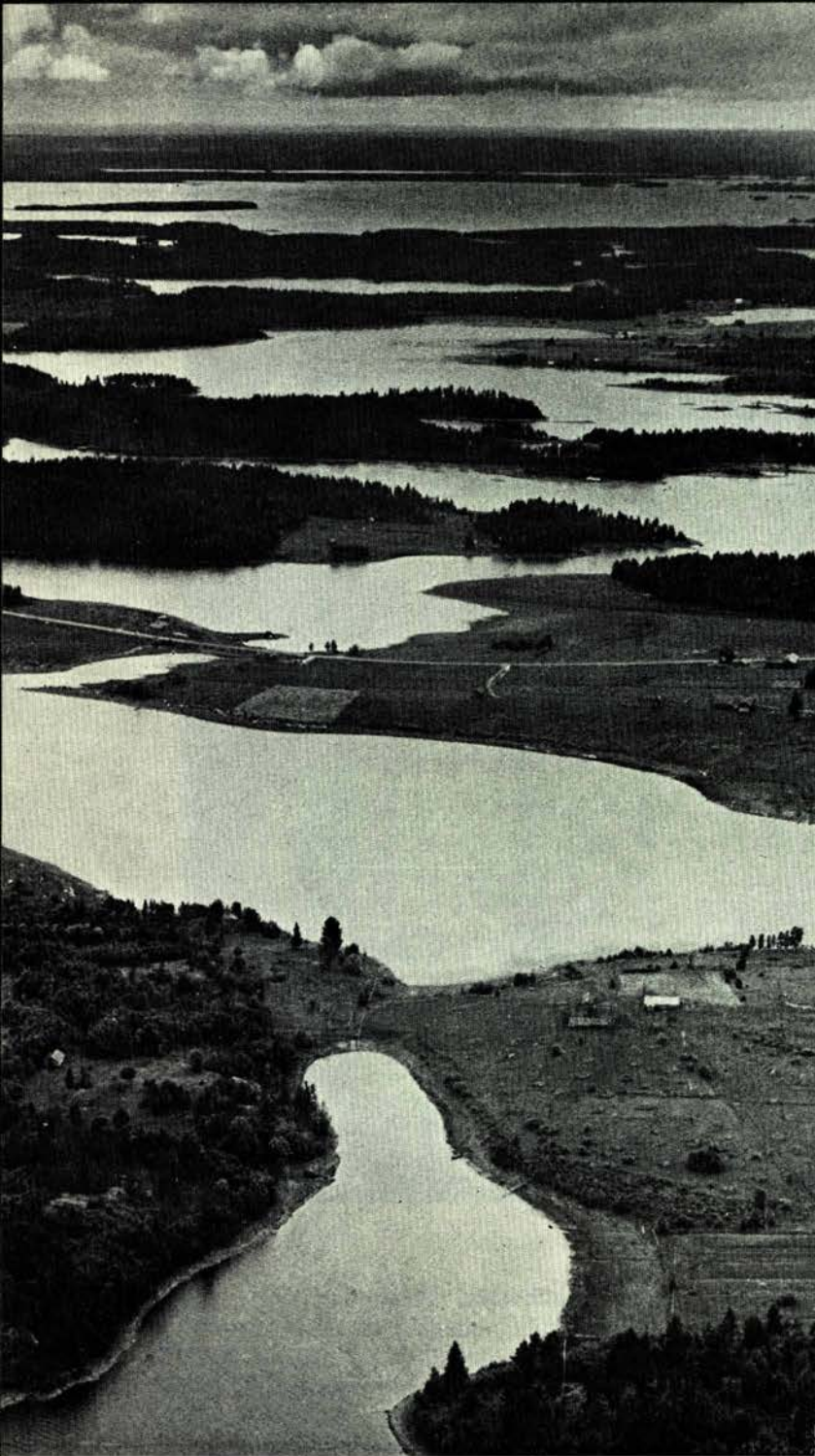
domaine, les automobiles de tourisme étaient jusqu'ici toutes importées, surtout du Royaume-Uni et d'Allemagne. Désormais, environ 30 000 voitures par an, soit à peu près la moitié du nombre des voitures neuves achetées dans l'année, sortiront des chaînes d'une entreprise commune créée en Finlande par la société finlandaise de construction mécanique Valmet et la société suédoise SAAB. La majeure partie de cette production sera exportée, du moins dans le proche avenir.

Ouvrir l'économie au monde extérieur

Pendant les dix années qui ont suivi la guerre, la Finlande s'est surtout efforcée de mener à bien sa reconstruction et de s'adapter à une situation nouvelle. Il fallait réinstaller environ 400 000 réfugiés venus des territoires cédés et accroître rapidement la production pour compenser la perte de 12 % de la capacité et assurer les livraisons prévues au titre des réparations. L'industrialisation a été rapide au cours de cette phase de transition. Cependant, vers 1965, des déséquilibres se sont produits dans la balance des paiements et ce n'est qu'à la fin de 1967 qu'une nouvelle politique de croissance a pu être entreprise.

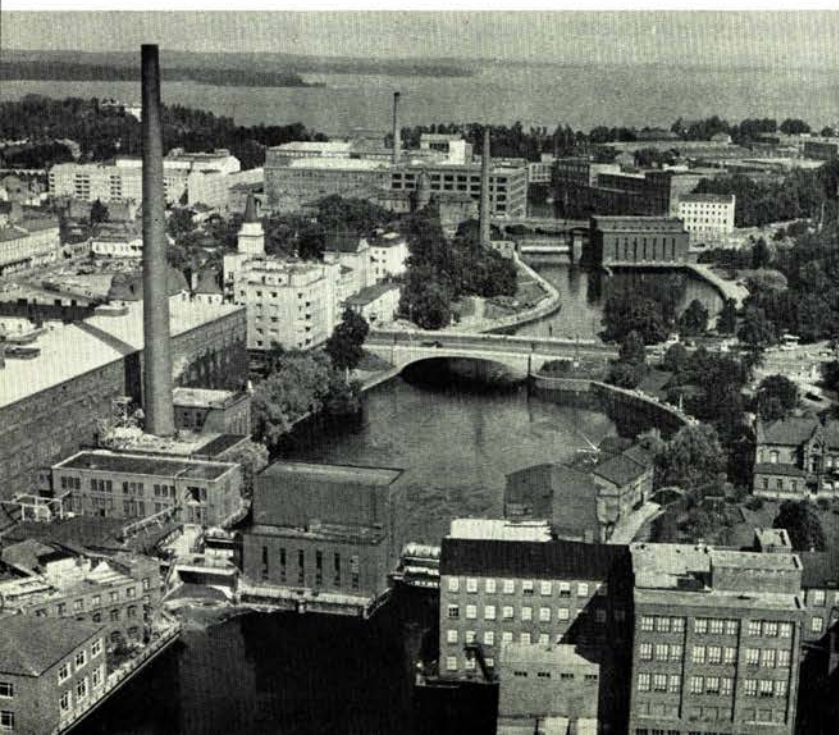
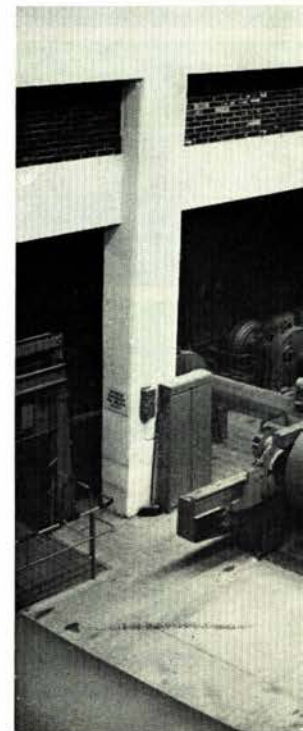
Cette nouvelle politique tend à faire participer la Finlande à de vastes marchés intégrés, dans des conditions totalement concurrentielles. A cet effet, il faut modifier les structures économiques, engager d'importantes dépenses d'investissement et développer les échanges dans le sens des importations comme dans celui des exportations. Il apparaît nécessaire de faire porter l'effort dans ces directions parce que la Finlande est un petit pays, si l'on se réfère aux conceptions actuelles en matière de dimension des marchés — elle compte 4,7 millions d'habitants — et parce que, en dehors de certaines quantités de minerai de fer et de ses gisements de cuivre, les plus importants d'Europe, le pays est pauvre en ressources minières de base.

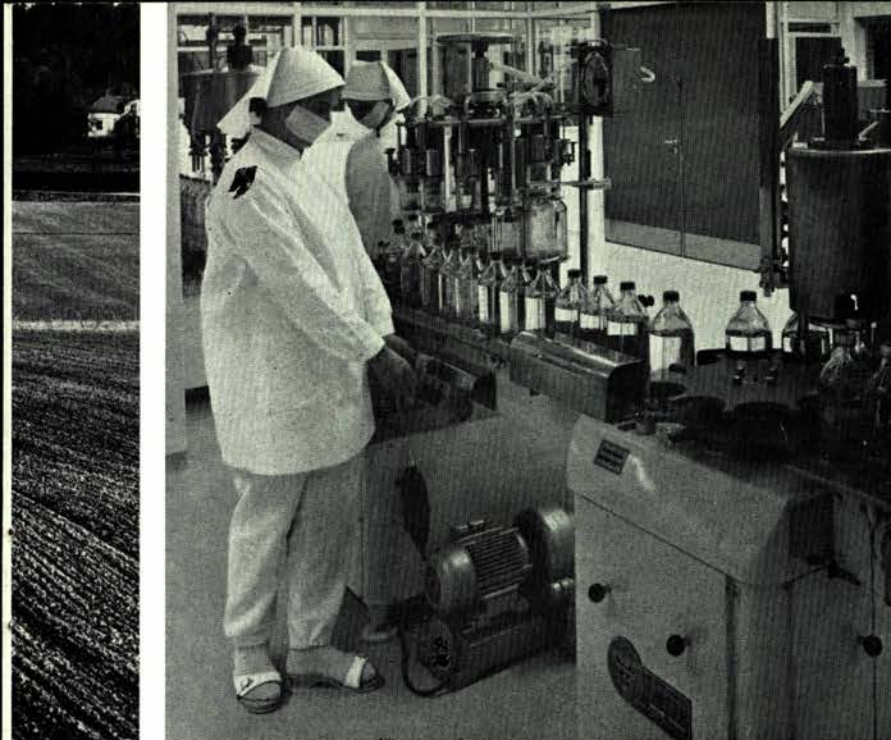
L'adhésion à l'OCDE représente une étape dans la mise en œuvre de cette politique. La Finlande est déjà membre du GATT, du FMI et de la Banque Mondiale; elle a progressivement réduit ses droits de douane et ses contingentements : 95 % des importations en provenance des pays avec lesquels la Finlande effectue son commerce multilatéral sont d'ores et déjà libérées. En 1967, elle a accepté d'abaisser ses droits de douane d'environ 40 % dans le cadre des accords de la « Négociation Kennedy ». Les restrictions quantitatives et les droits de douane frappant les produits industriels des



	3	5
1		6
2	4	7

1. Le territoire finlandais est couvert sur plus des deux tiers par les forêts et sur un dixième par les lacs. 2. Tampere, deuxième ville de la Finlande par ordre d'importance, ressemble à un parc résidentiel et la pollution de l'air y est strictement contrôlée. 3. Les exploitations agricoles sont de très petites dimensions — 8, 9 hectares en moyenne — en partie du fait que la Finlande a été obligée de réinstaller une importante population agricole. 4. Le tonnage de navires construits a quintuplé depuis 1953 ; près des trois quarts des navires sont exportés. 5. Les femmes représentent environ les deux cinquièmes de la population active ; dans les Universités, le nombre d'étudiantes est à peu près équivalent à celui des étudiants. 6. De la fabrication du papier, la Finlande s'est lancée dans la fabrication de machines à papier de haut niveau technique. 6. L'Hôtel de Ville de Toronto, dessiné par l'architecte finlandais Viljo Revell, constitue une des exportations finlandaises les plus avancées dans le domaine de la technique et de la conception.



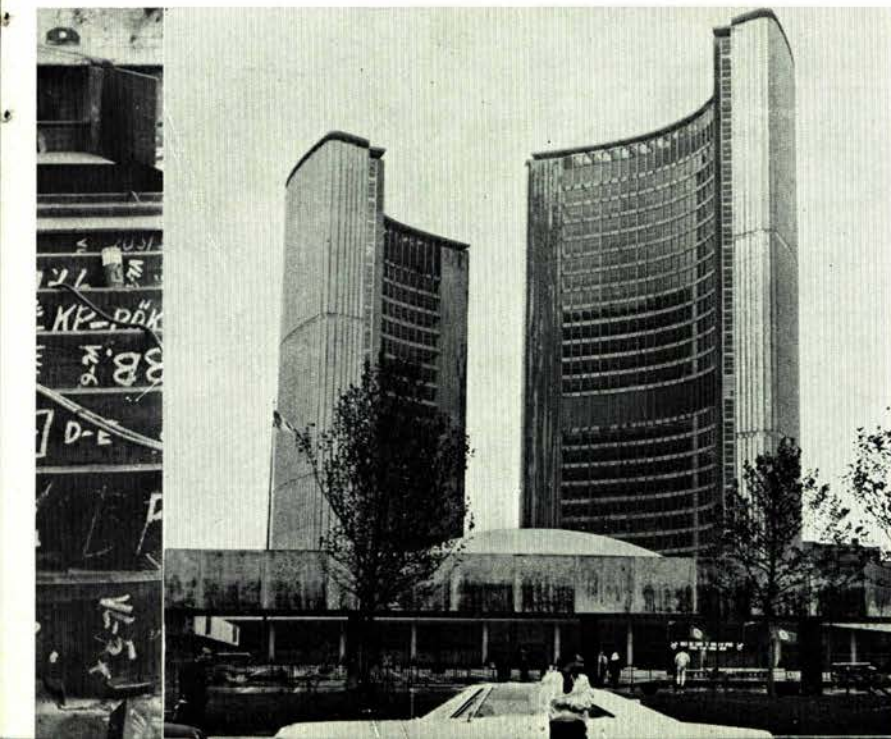
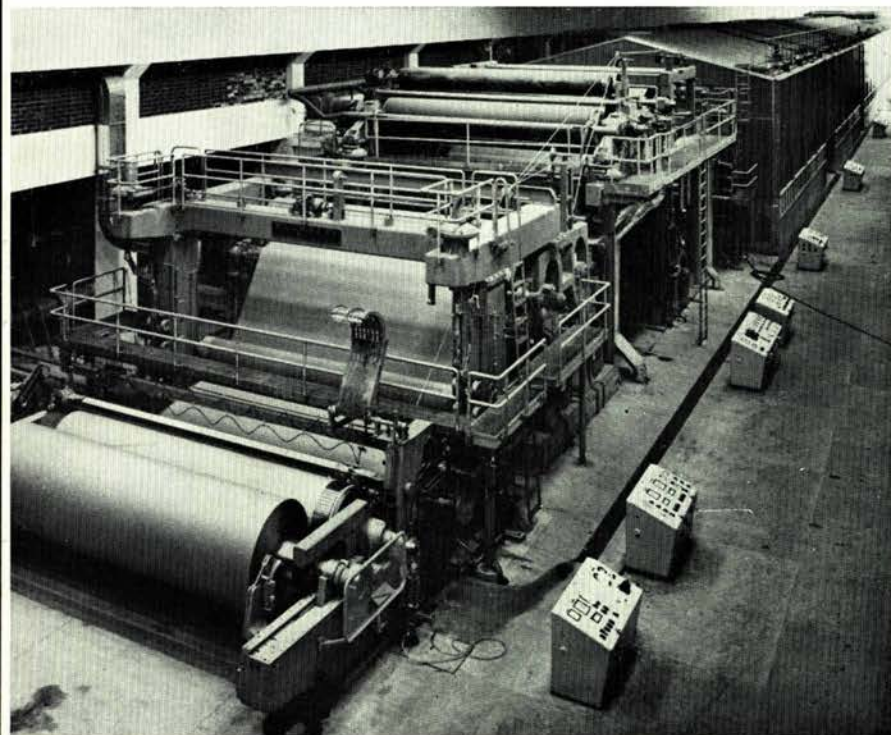


pays membres de l'AELE, dont la Finlande est membre associé depuis 1961, ont été à peu près supprimés. Les mesures de contrôle des changes ont été progressivement assouplies depuis la guerre, mais on a jugé nécessaire de maintenir un contrôle sur les sorties de capitaux pour des raisons de balance des paiements. Enfin, le Gouvernement finlandais s'est déclaré en faveur d'un resserrement de la coopération économique entre les pays nordiques.

Le deuxième élément fondamental de la politique de développement de la Finlande est la lutte contre l'inflation qui préoccupe le Gouvernement finlandais depuis quelques années. En octobre 1967, alors que pendant plusieurs années les importations avaient constamment augmenté plus vite que les exportations, la Finlande a dévalué sa monnaie de 24 %. Peu après, au mois d'avril suivant, des négociations avec les représentants des principales forces économiques du pays, syndicats, ouvriers, employeurs, porte-parole de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, etc. ont abouti à la conclusion d'une série d'accords prévoyant la stabilisation des prix et des revenus. A cet égard, il importe de noter que ces accords prévoyaient l'abandon de l'indexation qui, jusque là, rattachait à des indices de prix non seulement les salaires, mais aussi les loyers, les prix agricoles, les dépôts de banque, les fonds d'État et d'autres obligations financières contractuelles.

La Finlande espère, pour satisfaire les besoins de son développement futur, pouvoir comme dans le passé compléter ses propres efforts d'investissement par l'apport de capitaux (les entrées brutes de capitaux étrangers à long terme ont représenté 220 millions de dollars en 1967). Ces apports ont dans une large mesure pris la forme de crédits consentis par des États étrangers et par des organismes internationaux, ou d'achats pour compte étranger d'obligations finlandaises et notamment de fonds d'État. En règle générale, ces emprunts se rapportent à des projets d'investissement ou à des achats bien déterminés, dont l'objet est de favoriser le développement des industries exportatrices et de l'infrastructure. En comparaison, les capitaux privés n'ont assuré qu'une faible partie de cet effort, mais maintenant le Gouvernement finlandais encourage vivement les investissements directs de l'étranger. Une banque finlandaise de développement, le Fonds pour l'Industrialisation, a été créée; son capital a été souscrit par les principaux établissements finlandais de crédit, ainsi que par la Société Financière Internationale et par d'autres organismes financiers étrangers.

En même temps qu'elle encourage les entrées de capitaux destinés au développement de son économie, la Finlande fournit des crédits et apporte une assistance technique à des pays dont les problèmes de développement sont plus graves que les siens. C'est en 1961 qu'elle a pour la première fois participé à l'effort d'aide au développement avec une contribution de 950 000 dollars à des organismes multilatéraux. En 1967, l'aide finlandaise atteignait 4 140 000 dollars et en 1968 les crédits qui y étaient affectés étaient en augmentation de près de 50 %.



STATISTIQUES SUR L'ÉCONOMIE FINLANDAISE EN 1967 *

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">SUPERFICIE TOTALE en milliers de km²</td> <td style="text-align: center;">337,0</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">SUPERFICIE AGRICOLE en milliers de km²</td> <td style="text-align: center;">28,5</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">SUPERFICIE CULTIVÉE y compris les herbages temporaires, en milliers de km²</td> <td style="text-align: center;">27,6</td> </tr> </table>	SUPERFICIE TOTALE en milliers de km ²	337,0	SUPERFICIE AGRICOLE en milliers de km ²	28,5	SUPERFICIE CULTIVÉE y compris les herbages temporaires, en milliers de km ²	27,6	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">PRODUIT NATIONAL BRUT aux prix du marché</td> <td style="text-align: center;">en millions de \$ USA, aux prix et taux de change courants</td> <td style="text-align: center;">8 740</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">en millions de \$ USA, aux prix et taux de change de 1963</td> <td style="text-align: center;">7 410</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants</td> <td style="text-align: center;">1 870</td> </tr> </table>	PRODUIT NATIONAL BRUT aux prix du marché	en millions de \$ USA, aux prix et taux de change courants	8 740	en millions de \$ USA, aux prix et taux de change de 1963	7 410	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	1 870	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">MONNAIE</td> <td style="text-align: center;">unité monétaire</td> <td style="text-align: center;">Mark finlandais</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">nombre d'unités monétaires par \$ USA aux taux du marché 30 octobre 1968</td> <td style="text-align: center;">4,200</td> </tr> </table>	MONNAIE	unité monétaire	Mark finlandais	nombre d'unités monétaires par \$ USA aux taux du marché 30 octobre 1968	4,200				
SUPERFICIE TOTALE en milliers de km ²	337,0																							
SUPERFICIE AGRICOLE en milliers de km ²	28,5																							
SUPERFICIE CULTIVÉE y compris les herbages temporaires, en milliers de km ²	27,6																							
PRODUIT NATIONAL BRUT aux prix du marché	en millions de \$ USA, aux prix et taux de change courants	8 740																						
	en millions de \$ USA, aux prix et taux de change de 1963	7 410																						
	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	1 870																						
MONNAIE	unité monétaire	Mark finlandais																						
	nombre d'unités monétaires par \$ USA aux taux du marché 30 octobre 1968	4,200																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">POPULATION TOTALE en milliers d'habitants</td> <td style="text-align: center;">4 664</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">DENSITÉ au km²</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TAUX D'ACCROISSEMENT (% annuel moyen 1957-1967)</td> <td style="text-align: center;">+ 0,75</td> </tr> </table>	POPULATION TOTALE en milliers d'habitants	4 664	DENSITÉ au km ²	14	TAUX D'ACCROISSEMENT (% annuel moyen 1957-1967)	+ 0,75	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">STRUCTURE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (%) aux prix courants</td> <td style="text-align: center;">agriculture</td> <td style="text-align: center;">15,3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">mines, industries manufacturières, construction, eau, gaz et électricité</td> <td style="text-align: center;">39,2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">autres activités</td> <td style="text-align: center;">45,5</td> </tr> </table>	STRUCTURE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (%) aux prix courants	agriculture	15,3	mines, industries manufacturières, construction, eau, gaz et électricité	39,2	autres activités	45,5	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">IMPORTATIONS (marchandises seulement)</td> <td style="text-align: center;">totales (CAF) en millions de \$ USA</td> <td style="text-align: center;">1 691</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">en provenance des autres pays de l'OCDE en millions de \$ USA</td> <td style="text-align: center;">1 208</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">en provenance du reste du monde en millions de \$ USA (non spécifiés exclus)</td> <td style="text-align: center;">482</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">totales en % du PNB aux prix courants</td> <td style="text-align: center;">19,3</td> </tr> </table>	IMPORTATIONS (marchandises seulement)	totales (CAF) en millions de \$ USA	1 691	en provenance des autres pays de l'OCDE en millions de \$ USA	1 208	en provenance du reste du monde en millions de \$ USA (non spécifiés exclus)	482	totales en % du PNB aux prix courants	19,3
POPULATION TOTALE en milliers d'habitants	4 664																							
DENSITÉ au km ²	14																							
TAUX D'ACCROISSEMENT (% annuel moyen 1957-1967)	+ 0,75																							
STRUCTURE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (%) aux prix courants	agriculture	15,3																						
	mines, industries manufacturières, construction, eau, gaz et électricité	39,2																						
	autres activités	45,5																						
IMPORTATIONS (marchandises seulement)	totales (CAF) en millions de \$ USA	1 691																						
	en provenance des autres pays de l'OCDE en millions de \$ USA	1 208																						
	en provenance du reste du monde en millions de \$ USA (non spécifiés exclus)	482																						
	totales en % du PNB aux prix courants	19,3																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">ÉMIGRATION NETTE en milliers de personnes</td> <td style="text-align: center;">1966 - 9</td> </tr> </table>	ÉMIGRATION NETTE en milliers de personnes	1966 - 9	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE</td> <td style="text-align: center;">en % du PNB aux prix courants</td> <td style="text-align: center;">24,0</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants</td> <td style="text-align: center;">450</td> </tr> </table>	FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	en % du PNB aux prix courants	24,0	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	450	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">EXPORTATIONS (marchandises seulement)</td> <td style="text-align: center;">totales (FOB) en millions de \$ USA</td> <td style="text-align: center;">1 528</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">vers les autres pays de l'OCDE en millions de \$ USA</td> <td style="text-align: center;">1 074</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">vers le reste du monde en millions de \$ USA (non spécifiés exclus)</td> <td style="text-align: center;">454</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">totales en % du PNB aux prix courants</td> <td style="text-align: center;">17,5</td> </tr> </table>	EXPORTATIONS (marchandises seulement)	totales (FOB) en millions de \$ USA	1 528	vers les autres pays de l'OCDE en millions de \$ USA	1 074	vers le reste du monde en millions de \$ USA (non spécifiés exclus)	454	totales en % du PNB aux prix courants		17,5					
ÉMIGRATION NETTE en milliers de personnes	1966 - 9																							
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	en % du PNB aux prix courants	24,0																						
	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	450																						
EXPORTATIONS (marchandises seulement)	totales (FOB) en millions de \$ USA	1 528																						
	vers les autres pays de l'OCDE en millions de \$ USA	1 074																						
	vers le reste du monde en millions de \$ USA (non spécifiés exclus)	454																						
totales en % du PNB aux prix courants		17,5																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">EMPLOI CIVIL TOTAL en milliers de personnes</td> <td style="text-align: center;">2 146</td> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">dont</td> <td style="text-align: center;">AGRICULTURE SYLVICULTURE ET PÊCHE (%)</td> <td style="text-align: center;">26,7</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">INDUSTRIE (%)</td> <td style="text-align: center;">34,3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">AUTRES (%)</td> <td style="text-align: center;">39,0</td> </tr> </table>	EMPLOI CIVIL TOTAL en milliers de personnes	2 146	dont	AGRICULTURE SYLVICULTURE ET PÊCHE (%)	26,7	INDUSTRIE (%)	34,3	AUTRES (%)	39,0	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">DÉPENSES DE CONSOMMATION PRIVÉE</td> <td style="text-align: center;">en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants</td> <td style="text-align: center;">57,1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">en % du PNB aux prix courants</td> <td style="text-align: center;">1 070</td> </tr> </table>	DÉPENSES DE CONSOMMATION PRIVÉE	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	57,1	en % du PNB aux prix courants	1 070	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">DÉPENSES ET RECETTES COURANTES DE L'ÉTAT (en % du PNB)</td> <td style="text-align: center;">dépenses courantes</td> <td style="text-align: center;">28,0</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">recettes courantes</td> <td style="text-align: center;">36,5</td> </tr> </table>	DÉPENSES ET RECETTES COURANTES DE L'ÉTAT (en % du PNB)	dépenses courantes	28,0	recettes courantes	36,5			
EMPLOI CIVIL TOTAL en milliers de personnes	2 146																							
dont	AGRICULTURE SYLVICULTURE ET PÊCHE (%)	26,7																						
	INDUSTRIE (%)	34,3																						
	AUTRES (%)	39,0																						
DÉPENSES DE CONSOMMATION PRIVÉE	en \$ USA par habitant aux prix et taux de change courants	57,1																						
	en % du PNB aux prix courants	1 070																						
DÉPENSES ET RECETTES COURANTES DE L'ÉTAT (en % du PNB)	dépenses courantes	28,0																						
	recettes courantes	36,5																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">RÉSERVES OFFICIELLES d'or et de devises étrangères au 31.12.1968 en millions de \$ USA</td> <td style="text-align: center;">353,9</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TAUX D'ESCOMPTE OFFICIEL au 30.11.1968 et date du dernier changement</td> <td style="text-align: center;">7,00 28-4-62</td> </tr> </table>	RÉSERVES OFFICIELLES d'or et de devises étrangères au 31.12.1968 en millions de \$ USA	353,9	TAUX D'ESCOMPTE OFFICIEL au 30.11.1968 et date du dernier changement	7,00 28-4-62	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">* Établies sur des bases comparables avec celles se rapportant aux autres pays Membres qui ont été publiées dans le numéro de février 1969 de l'Observateur de l'OCDE.</td> </tr> </table>		* Établies sur des bases comparables avec celles se rapportant aux autres pays Membres qui ont été publiées dans le numéro de février 1969 de l'Observateur de l'OCDE.																	
RÉSERVES OFFICIELLES d'or et de devises étrangères au 31.12.1968 en millions de \$ USA	353,9																							
TAUX D'ESCOMPTE OFFICIEL au 30.11.1968 et date du dernier changement	7,00 28-4-62																							
* Établies sur des bases comparables avec celles se rapportant aux autres pays Membres qui ont été publiées dans le numéro de février 1969 de l'Observateur de l'OCDE.																								

LE REFUS DE VENDRE

Le Comité d'experts en matière de pratiques commerciales restrictives de l'OCDE a examiné les problèmes qui se posent, sous l'angle de la concurrence, lorsque des fournisseurs refusent de vendre des marchandises ou de fournir des services à certains distributeurs ou à certaines catégories de distributeurs. Depuis quelques années, cette pratique préoccupe de plus en plus les autorités de divers pays membres auxquelles incombe l'application des législations sur les monopoles et les pratiques commerciales restrictives, car elle peut empêcher le libre accès au marché ou restreindre le libre jeu de la concurrence et nuire ainsi à la modernisation des structures de distribution.

Le rapport de l'OCDE décrit les formes que peut revêtir le refus de vendre, les circonstances dans lesquelles il se produit et les dispositions légales auxquelles ont eu recours certains pays membres de l'OCDE pour remédier aux préjudices qu'il peut causer. Par l'étude de la législation relative au refus de vendre et de l'application qu'en font les pays membres, il vise à aider les pays qui ont l'intention de prendre des mesures particulières à l'encontre de cette pratique.

Le refus de vendre et la concurrence

On admet en général que dans un Etat industriel moderne les conditions qui règnent sur le marché ne permettent qu'une concurrence imparfaite. Les prix ne sont plus fixés seulement par le libre jeu de l'offre et de la demande ; ils dépendent aussi, dans une large mesure, du nombre et de la puissance des acheteurs et des vendeurs ainsi que de leur comportement sur le marché. Dans une telle situation, un refus de vendre présente plus d'importance qu'il n'en aurait sur un marché où régnerait une concurrence parfaite qui permettrait aux acheteurs de trouver d'autres sources d'approvisionnement auprès de nombreux vendeurs d'égale importance offrant des produits identiques.

D'un côté, sur des marchés où règne une concurrence imparfaite, ou sur des marchés monopolistiques, s'il est impossible de se procurer des produits de remplacement, les fournisseurs peuvent user de leur puissance économique, soit à titre individuel soit à titre collectif, pour faire pression sur certains distributeurs, ce qui entraîne des limitations de concurrence de formes diverses. C'est ainsi que les monopoles, les entreprises qui exercent une domination sur le marché et les ententes sont en mesure d'exercer

des pressions sur les distributeurs en menaçant de cesser de les approvisionner s'ils n'acceptent pas de respecter les prix ou les conditions de vente recommandés. Ces entreprises n'étant exposées à aucune concurrence notable, soit du fait de la structure du marché, soit parce qu'elles ont conclu des accords entre elles, peuvent se permettre de pratiquer une politique de refus de vendre. Ce refus, ou la menace d'y recourir, est souvent la preuve que des fournisseurs font un usage abusif de leur puissance économique ; s'il est pratiqué à l'instigation des distributeurs, il témoigne d'une action engagée pour limiter la concurrence au stade du gros ou du détail.

D'un autre côté, il est possible que le mode de distribution choisi par le fournisseur pour diffuser son produit justifie un refus de vendre. En effet, certaines marchandises, notamment celles qui ont une certaine complexité technique, ou encore les produits de luxe, les articles de mode et de prestige, exigent des connaissances professionnelles particulières de la part du distributeur, un service après-vente approprié ou une présentation dans un cadre spécial. Il arrive fréquemment que ces produits ne soient diffusés que par des distributeurs qui bénéficient d'accords d'exclusivité, si bien que leur livraison est refusée aux distributeurs qui n'ont pas obtenu ce privilège.

(suite page 28)

Le refus de vendre et la politique commerciale des fournisseurs

Le refus de vendre est fréquemment utilisé par le fournisseur qui pratique de manière systématique une politique commerciale visant à limiter les points de vente. Les fournisseurs sont persuadés que ce système de vente sélectif leur permet de réaliser le maximum de ventes et de concurrencer plus efficacement leurs rivaux, en particulier dans le domaine des biens de consommation durables, en traitant avec les distributeurs de leur choix, suivant des normes de qualité, des conditions de vente et des prix constants, tout en s'assurant que le consommateur final bénéficiera des conseils et autres services qui accompagnent la vente.

On peut généralement, en matière de distribution, distinguer cinq catégories de restrictions qui dans la pratique sont fréquemment combinées. Ces restrictions concernent : le stade où se trouve le distributeur dans le circuit de la distribution, la catégorie à laquelle il appartient, son aptitude professionnelle ou financière, la zone géographique à approvisionner ou le nombre de distributeurs et la zone géographique à approvisionner. Les trois dernières catégories de restrictions impliquent que le fournisseur a conclu des accords d'exclusivité. Ceux-ci ont principalement pour origine la nécessité où se trouve le fabricant d'exercer un contrôle sur les articles de sa marque à tous les stades de la distribution, jusqu'au consommateur final. Ils prennent de plus en plus d'importance à mesure que s'abaissent les barrières douanières et que s'étendent les marchés régionaux, car le fournisseur les utilise dans le cadre de sa politique de pénétration sur les marchés nouveaux, principalement pour abaisser ses frais de distribution et pour limiter les risques inhérents à l'entrée sur de nouveaux marchés.

On fait souvent valoir, pour justifier les accords d'exclusivité, qu'ils améliorent en général la distribution, car le fabricant peut réserver la commercialisation de son produit à quelques distributeurs, ou à un distributeur unique. Les partisans de ces accords soutiennent qu'un système de vente rationalisé réduit les frais de distribution du fabricant, permet au distributeur de réaliser un chiffre d'affaires plus important et garantit aux consommateurs une source sûre d'approvisionnement, à un prix moins élevé dû à la réduction des frais de distribution résultant des accords d'exclusivité. De plus, on considère que la distribution de produits extrêmement complexes exige que le distributeur possède les connaissances d'un spécialiste afin de pouvoir assurer un service après-vente satisfaisant et effectuer les études de marché nécessaires. Enfin, on ajoute que ce système de vente est souvent, pour les petites et moyennes entreprises, le seul moyen de faire face à la concurrence internationale.

Certains de ces arguments ne sont pas dépourvus de poids, mais on a constaté dans plusieurs pays Membres, à l'occasion de procès anti-trust, que les accords d'exclusivité et les autres formes de distribution sélective comportaient de nombreux inconvénients, l'emportant de loin sur les avantages qu'ils pouvaient présenter, notamment s'ils entraînent des prix anormalement élevés ou un cloisonnement des marchés. Ainsi, le fournisseur qui dispose d'un réseau de concessionnaires exclusifs opère nécessai-

rement une discrimination entre les distributeurs qui font partie de son réseau et les autres. Il est conduit à instaurer, en faveur de certaines catégories de distributeurs, des préférences artificielles et injustifiées et à refuser que ses produits soient vendus par des entreprises commerciales de forme nouvelle, dont les coûts de distribution sont moindres, telles que les coopératives, les magasins à succursales, les supermarchés et les organismes de vente par correspondance ; les inconvénients de ce système retombent en fin de compte sur le consommateur qui ne trouve pas les produits en cause chez ces distributeurs et doit les payer plus cher.

Il faut bien dire cependant qu'un système de vente sélectif, ou un accord d'exclusivité, porte en général sur des articles de marque qui sont souvent en concurrence avec des produits de remplacement ; aussi dans ces cas le refus de vendre ne limite-t-il pas notablement la concurrence, toutes choses égales par ailleurs.

Le fournisseur peut aussi user du refus de vendre pour agir sur la politique de prix du distributeur ; l'expérience démontre que c'est souvent là le moyen le plus efficace dont il dispose pour faire respecter des prix de revente. En refusant d'approvisionner un distributeur qui revend les produits à un prix inférieur à celui que le fournisseur estime raisonnable, ce dernier peut tourner l'interdiction légale qui, dans de nombreux pays Membres de l'OCDE (Canada, Danemark, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède, Royaume-Uni et Etats-Unis), frappe les prix imposés, individuels ou collectifs. D'autre part, même si la loi interdit les prix de revente « imposés », un fournisseur peut faire connaître des prix « conseillés ». Sans doute n'est-il pas certain que son « conseil » sera suivi ; aussi pour assurer le respect de sa recommandation, peut-il être conduit à exercer des pressions sur les distributeurs qui seraient tentés de ne pas s'y conformer, par exemple en accordant des conditions de livraison plus favorables aux acheteurs qui respectent sa recommandation ou, plus simplement, en suspendant l'approvisionnement des distributeurs qui ne la respectent pas. Une menace de refus de vendre formulée avec force en vue de faire respecter les prix conseillés peut, en pratique, priver le distributeur de la faculté de fixer librement ses prix, ce qui l'assujettit aux mêmes limitations que si le fournisseur pratiquait un système de prix imposés.

Le fournisseur ne recourt pas seulement au refus de vendre pour défendre ses propres intérêts ; il peut aussi, dans certains cas, y être incité par d'autres distributeurs qui font pression sur lui pour que leur cercle demeure restreint ou pour exclure du marché un distributeur qui pratique des rabais sur les prix. Il est de plus en plus fréquent, dans certains pays Membres, que les détaillants traditionnels et les magasins spécialisés menacent de cesser la distribution des produits d'un fabricant si celui-ci approvisionne les supermarchés, les magasins qui pratiquent des rabais, les magasins à succursales ou autres détaillants non traditionnels. Le détaillant traditionnel essaie ainsi d'empêcher l'apparition ou le développement de formes nouvelles de distribution qui sont souvent économiquement plus rentables que les formes traditionnelles, car elles ont moins de frais de main-d'œuvre et pratiquent des prix plus bas grâce aux méthodes de libre-service et à d'autres rationalisations. On peut se demander, dans ce cas, qui doit être tenu pour responsable du refus de vendre : le distributeur, le fournisseur ou l'un et l'autre. Dans certains pays Membres, ce genre de pratique fait l'objet d'une

interdiction légale qui vise les distributeurs comme les fournisseurs.

Le refus de vendre au regard de la législation des pays membres sur les pratiques commerciales restrictives

L'étude nous apprend que les pays Membres ont adopté, à l'égard du refus de vendre, des positions juridiques très diverses. Toutefois les mesures prises ont en général, malgré leur diversité, les mêmes objectifs économiques, la modernisation des structures de distribution et la stabilité des prix en particulier.

La France et l'Espagne sont les seuls pays Membres où ait été édictée une interdiction générale du refus de vendre ; celle-ci implique que, sous toutes ses formes, le refus de vendre est en général considéré comme illégal, des dérogations n'étant prévues que dans des cas particuliers. La France a maintenant dans ce domaine plus de vingt ans d'expérience ; quant à l'Espagne elle n'a interdit que récemment le refus de vendre sous une forme qui se rapproche à bien des égards de la position juridique de la France.

D'autres pays Membres ont une attitude moins intransigeante : ou bien ils interdisent le refus de vendre dans des cas particuliers, ou bien ils lui appliquent les dispositions générales de leur législation contre les pratiques commerciales restrictives.

Si le refus de vendre n'est interdit, dans certains pays, que dans quelques cas particuliers, ou si d'autres pays Membres n'ont édicté aucune mesure particulière pour l'interdire, il ne faudrait pas en conclure que les pays Membres en question, ceux du second groupe notamment, ne sont pas conscients de l'importance du problème ou que les moyens juridiques dont ils disposent pour combattre le refus de vendre sont inadéquats ou inefficaces. D'une manière générale, tous reconnaissent que le refus de vendre constitue un moyen de pression économique, qu'il serve à tourner l'interdiction légale des prix de vente imposés, ou que les ententes et les entreprises dominantes s'en fassent une arme particulièrement efficace.

En fait, la situation est très différente d'un pays à l'autre. Certains pays, notamment les pays scandinaves, l'Irlande et les Etats-Unis, attachent une très grande importance au refus de vendre. Les Etats-Unis ont une longue expérience de l'application de la législation anti-trust aux cas de refus de vendre ; on y compte de nombreux procès ayant mis en cause la légalité du refus concerté de vendre, du refus de vendre opposé par un monopole et du refus de vendre pratiqué pour faire respecter des prix imposés. En Norvège, des dispositions légales qui remontent à plus de quarante ans permettent aussi d'intervenir en cas de refus de vendre abusif et il existe une abondante jurisprudence sur ce sujet.

L'efficacité des dispositions applicables, dans les divers pays Membres, au refus de vendre dépend en général de la portée de la législation sur les pratiques commerciales restrictives et de l'application qu'en font les tribunaux ou les autorités administratives. Les solutions ne diffèrent pas au-

tant qu'on pourrait le supposer d'après la diversité des méthodes utilisées. Il peut paraître assez surprenant que l'interdiction du refus de vendre, telle qu'elle est pratiquée en France, puisse conduire à des résultats analogues à ceux de l'application de la législation norvégienne sur les pratiques commerciales restrictives, qui ne prévoit l'intervention des autorités qu'en cas d'abus. En France, le refus de vendre est interdit sous toutes ses formes, qu'il émane d'une entreprise dépourvue d'influence sur le marché ou au contraire d'un groupe d'entreprises, ou encore d'entreprises qui occupent une position dominante sur le marché. Toutefois, l'interdiction générale tolère quelques dérogations qui ont été interprétées par les tribunaux. C'est ainsi que peu à peu s'est édiflée une jurisprudence admettant dans certains cas le caractère licite du refus de vendre, par exemple si l'acheteur ne possède pas les qualifications techniques nécessaires, ou s'il ne dispose pas des installations qui conviennent, ou si le refus est justifié par la nature du produit, etc. De plus, il est possible en France d'arrêter l'action au stade de l'enquête préliminaire ou de l'enquête officielle si le fournisseur accepte d'effectuer les livraisons demandées ; ainsi se trouve tempérée la sévérité de l'interdiction du refus de vendre.

En Norvège, le refus de vendre ne fait pas l'objet d'une interdiction générale ; mais les autorités administratives peuvent l'interdire dans un cas donné si elles estiment qu'il est préjudiciable à l'intérêt public ou qu'il a un caractère injustifié à l'égard de l'acheteur. Les autorités se montrent plus sévères si le refus de vendre émane d'une entreprise dominante ou d'une entente que s'il est le fait d'une entreprise individuelle à laquelle d'autres entreprises font une concurrence effective. Lorsqu'un refus de vendre est considéré comme préjudiciable à l'intérêt public ou injustifié à l'égard de l'autre partie, les autorités administratives y mettent fin en interdisant au fabricant ou au commerçant en cause de refuser de vendre au tiers intéressé.

En comparant les réglementations française et norvégienne sur le refus de vendre et leur application, on constate que, tout en paraissant très différentes à première vue, elles présentent un certain nombre de traits communs. Des comparaisons analogues entre d'autres pays Membres pourraient être effectuées ; elles confirmeraient que, malgré des points de vue juridiques assez différents, l'application des diverses législations sur les pratiques commerciales restrictives conduit souvent à des résultats qui ne sont pas fondamentalement différents.

Attitudes communes vis-à-vis du refus de vendre

A. Refus de vendre généralement condamnés

Les auteurs du rapport font remarquer qu'il existe trois formes de refus de vendre qui sont généralement condamnées par les tribunaux ou les autorités administratives de la plupart des pays Membres ; ce sont : le refus de vendre pratiqué en vue d'imposer des prix de revente illicites, le refus concerté de vendre et le refus de vendre émanant d'un monopole ou d'une entreprise qui occupe sur le marché une position dominante.

(suite page 30)

● *Le refus de vendre et les prix imposés*

Comme on l'a déjà indiqué, un fournisseur peut tourner l'interdiction des prix imposés en refusant d'approvisionner un distributeur qui consent des rabais sur les prix. Pour donner toute son efficacité à l'interdiction des prix imposés, les pays Membres ont estimé nécessaire d'agir contre le fournisseur qui refuse de traiter avec un distributeur vendant les marchandises à un prix inférieur à celui que le fournisseur estime normal.

Si la France et l'Espagne interdisent d'une manière générale le refus de vendre sous toutes ses formes, l'Allemagne, le Canada, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont édicté une interdiction spéciale contre le refus de vendre destiné à faire respecter des prix de revente illicites. Dans les pays scandinaves, la législation sur les pratiques commerciales restrictives peut être appliquée à un refus de vendre ayant pour objet de faire respecter des prix de revente illicites, ce qui est souvent jugé contraire à l'intérêt public (1). En Irlande, de nombreux arrêtés ont été pris en application de la loi sur les pratiques commerciales restrictives pour interdire le refus de vendre dans des cas déterminés, en particulier lorsqu'un fournisseur refuse d'approvisionner un distributeur en prenant prétexte des prix que celui-ci pratique.

Aux Etats-Unis, un commerçant peut refuser de vendre à n'importe qui, même à ceux qui ne revendraient pas au prix recommandé par le vendeur. En pratique cependant, lorsqu'une activité visant à imposer des prix de détail comporte d'autres éléments tels que des clauses contraignantes ou des discussions sur les prix, les tribunaux ont fréquemment estimé qu'ils avaient affaire non pas à un refus de vendre unilatéral, mais à une entente illégale au sens de l'article 1 de la Loi Sherman qui interdit « tout contrat, toute association... ou toute entente visant à restreindre les échanges ».

● *Refus concerté de vendre*

Le refus concerté de vendre implique l'existence entre les parties d'un accord par lequel elles s'engagent à ne pas avoir de relation d'affaires avec une entreprise ou une catégorie d'entreprises déterminée. Les dispositions légales visant les ententes ou le boycottage sont en général applicables à ce genre de pratique, sauf en France et en Espagne, où le refus de vendre est interdit sous toutes ses formes. La législation suisse sur les pratiques commerciales restrictives contient des dispositions spéciales contre le boycottage ; les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Allemagne et, dans une certaine mesure, le Royaume-Uni ont tous édicté des lois qui sont à divers degrés fondées sur le principe de l'interdiction des accords restrictifs et interdisent *ipso facto* le refus concerté de vendre. Quant aux autres pays Membres, ils se bornent dans leur législation sur les ententes à prévoir la surveillance des abus que peuvent engendrer les ententes.

● *Refus de vendre opposé par un monopole ou par une entreprise qui détient sur le marché une position dominante*

Cette forme de refus de vendre peut avoir des conséquences assez graves du point de vue économique, car le distributeur qui en est victime ne dispose pas en général d'autres sources d'approvisionnement. C'est pourquoi, dans la plupart des pays Membres, la législation sur les pratiques commerciales restrictives est applicable au refus de vendre opposé par un monopole ou par une entreprise qui occupe sur le marché une position dominante.

En France et en Espagne, cette catégorie de refus de vendre tombe sous le coup de l'interdiction générale. Aux Etats-Unis, l'article 2 de la Loi Sherman a été interprété comme interdisant d'user du refus de vendre en vue de monopoliser une partie des échanges ou du commerce ; la situation est presque la même au Japon, où l'on considère en général comme injustifié le refus de vendre pratiqué par une entreprise dans l'intention d'accroître sa puissance économique. En Allemagne, la loi relative aux restrictions à la concurrence interdit aux entreprises qui occupent une position dominante sur le marché d'opérer des discriminations entre les acheteurs. Enfin, dans la plupart des autres pays Membres le refus de vendre opposé par une entreprise qui domine le marché, ou par un monopole, peut donner lieu à l'application des dispositions générales contre l'abus de puissance économique.

B. Motifs généralement admis comme justifiant un refus de vendre

Le rapport insiste sur l'identité de vues entre les pays Membres quant aux circonstances ou aux conditions dans lesquelles le refus de vendre est jugé admissible. Ces circonstances sont déterminées de manière générale par les usages commerciaux ou les habitudes commerciales du fournisseur ou du demandeur. On entend par usages commerciaux un ensemble de règles généralement observées par les commerçants et dont les tribunaux ou les organismes administratifs tiennent compte. Si par exemple il est d'usage, dans un secteur donné, de constituer des stocks de sécurité, on ne peut exiger d'un fournisseur qu'il se prive de son stock pour effectuer une livraison. Les habitudes commerciales du fournisseur sont au contraire des règles que le fournisseur applique de son propre chef dans son entreprise et qui peuvent porter sur la nature ou sur la quantité des marchandises. Quant aux habitudes commerciales du demandeur, elles jouent aussi un rôle important en matière de refus de vendre, notamment du point de vue de la nature et de la quantité du produit commandé. Celles-ci doivent répondre aux besoins professionnels du demandeur, ces besoins s'appréciant différemment selon qu'il s'agit d'un grand magasin ou d'une épicerie de quartier.

De plus, on admet généralement que le fabricant puisse refuser de vendre à des distributeurs non qualifiés des marchandises qui exigent des qualifications professionnelles spéciales. En pratique, les produits de ce genre sont souvent distribués par des commerçants bénéficiant d'un contrat d'exclusivité.

Le refus de vendre peut aussi être considéré comme justifié lorsqu'il résulte de certaines circonstances qui jettent un doute sur la bonne foi du distributeur ou sur sa solvabilité.

Enfin, on considère en général qu'un fournisseur refuse à juste titre d'approvisionner un distributeur qui revend ses marchandises à des prix marginaux, ou même à perte, pour attirer la clientèle. La plupart des législations contiennent des dispositions qui, dans ce dernier cas, autorisent le fournisseur à refuser de vendre.

(1) En Norvège, pourtant, un décret spécial interdisant les prix imposés interdit aussi spécifiquement d'utiliser le refus de relations d'affaires comme un moyen d'inciter des commerçants à respecter des prix imposés. Toutefois, cette disposition n'a pas encore été invoquée.

LA TECHNIQUE DES « JEUX » APPLIQUEE A LA FORMATION DES PLANIFICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT

L'effectif de la population scolarisée et le nombre des établissements d'enseignement ne cessent d'augmenter; de plus en plus, les Gouvernements se préoccupent de ce que l'enseignement apporte à l'économie mais aussi de ce qu'il en exige; une nécessité impérieuse s'impose dès lors à tous les responsables des plans d'enseignement : il leur faut concevoir des systèmes complexes, analyser leurs relations mutuelles et comprendre les mécanismes de rétroaction que déclenche toute décision. Une méthode d'initiation à cette démarche intellectuelle — les "jeux" sur ordinateur — a été essayée, à titre expérimental, par l'OCDE dans une série de réunions organisées à l'intention de personnes déjà versées dans la planification de l'enseignement et de hauts fonctionnaires des pays Membres. Le Dr Abdul Khan, de la Direction des Affaires Scientifiques, et le Dr Paul Levasseur, Consultant, qui ont imaginé ce "jeu", décrivent ici cette expérience.

Une nouvelle méthode de formation commence à être employée dans un certain nombre de disciplines telles que la stratégie militaire, la gestion des entreprises et les relations internationales. Elle utilise les « jeux de compétition » pour un apprentissage de l'art de décider. Au sens où on l'entend ici, un « jeu » consiste à inventer une situation de compétition qui permette aux joueurs de prendre par étapes successives une suite de décisions dans un environnement simulé. Les décisions de l'un des joueurs influencent celles des autres, soit directement soit par ses effets visibles sur l'environnement — représenté par un modèle mathématique. Utilisée à des fins didactiques, cette méthode permet de placer les participants dans des situations où ils ont un rôle bien défini à jouer et de leur faire mieux saisir les conséquences ultérieures des décisions qu'ils ont prises.

Les jeux dans lesquels interviennent des comportements humains ont été avant tout conçus comme un instrument d'apprentissage; cependant leurs inventeurs ont parfois constaté qu'ils pouvaient servir à la recherche. Les jeux sont aux sciences sociales ce que les expériences de laboratoire sont aux sciences physiques; et les chercheurs ont été fortement tentés de les utiliser pour dresser une liste des multiples hypothèses de comportements humains que suggèrent les réactions des joueurs. Mais la possibilité d'utiliser les jeux à des fins expérimentales est encore très contestée.

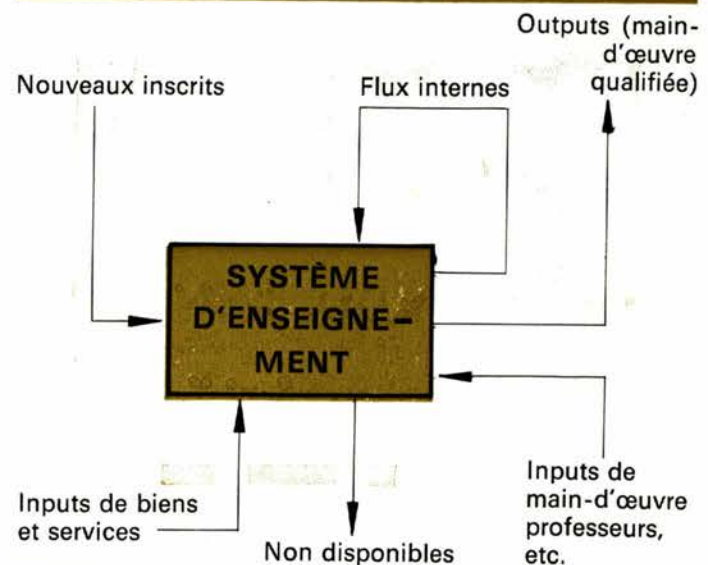
Les principes de la méthode des jeux

Qu'il s'agisse de la stratégie militaire, des conflits d'intérêts entre entreprises ou des luttes que se livrent des départements administratifs pour avoir une meilleure part d'un budget, il y a toujours à la base un élément de compétition. Ces phénomènes peuvent être observés de façon empirique, soit rétrospectivement, soit (beaucoup moins facilement) au moment même où ils se manifestent. Il est impossible de reconstituer intégralement le mécanisme des décisions prises dans un environnement réel pour l'examiner de plus près, ou à des fins expérimentales. Le mieux que l'on puisse faire est de sélectionner certaines variables du monde réel et de simuler une situation dans laquelle les joueurs adoptent une stratégie fondée sur leurs systèmes de valeurs, leurs jugements et leurs préférences.

Les incidences des décisions prises peuvent être analysées à l'aide d'un modèle mathématique représentant l'environnement réel. Ce modèle décrit en termes quantitatifs les relations entre les variables présélectionnées, dont certaines peuvent être manipulées par les joueurs. Une fois prises, les décisions peuvent être introduites dans un ordinateur muni d'un algorithme programmé pour fournir les solutions du modèle mathématique. Ces solutions constituent le résultat du jeu. L'ensemble des résultats est bien entendu déterminé (a) par la nature des décisions prises et (b) par la matrice construite pour définir le cadre de leur interaction.

Le jeu a été conçu dans un triple but, à savoir :
(a) présenter un modèle exploitable sur ordinateur qui puisse être utilisé par les responsables de l'enseignement et de la planification nationale ;
(b) exposer certains concepts de base et certaines tech-

LES FLUX DANS LE MODÈLE DE L'ENSEIGNEMENT



LA RÈGLE DU JEU	ÉTAPES	GROUPE « ENSEIGNEMENT »
1^{re} PHASE	Formulation séparée des plans	1 Estimation du flux d'élèves et étudiants ventilé par classes et niveaux d'enseignement.
		2 En fonction de ses préférences, le groupe programme certains changements dans les coefficients de passage d'un niveau d'enseignement à l'autre.
		3 A partir d'un modèle représentant les flux dans l'enseignement, évaluation par ordinateur des effectifs de la population scolarisée dans l'année horizon.
		4 Evaluation, sur la base de cette projection, des besoins (1) en main-d'œuvre et en professeurs et (2) en biens et services (besoins de construction scolaire et de fournitures).
		5 Evaluation par ordinateur de l'« output » de personnel qualifié. La structure des qualifications résulte des hypothèses normatives retenues pour les coefficients de passage d'un niveau d'enseignement à l'autre.
2^e PHASE	Confrontation des plans	6 Une séance réunit les représentants de chaque groupe ; chacun « enseignement » expose ses besoins en main-d'œuvre et en ventilés par catégories de qualification. Enfin, le groupe « écono-
		7 Les plans sont confrontés deux à deux de manière à déceler les « enseignement » et les besoins du groupe « main-d'œuvre ».
		8 A ce stade, des incompatibilités sont inévitables, puisque chaque une procédure de révision de leurs plans.
3^e PHASE	Révision des plans	9 Un nouveau plan est établi où les coefficients de passage ont été modifiés pour ajuster les ressources de main-d'œuvre qualifiée fournies par l'enseignement aux besoins du secteur main-d'œuvre.
		10 Les besoins en main-d'œuvre et en biens et services sont recalculés sur ordinateur et les résultats sont transmis aux deux autres groupes.
		11
		12
4^e PHASE	Les groupes se mettent d'accord sur un plan d'ensemble	13 Au cours d'une seconde réunion des responsables, tous les existant entre les plans et met en lumière les incompatibilités qui par le secteur « enseignement » et les besoins du secteur « main-
		14 Des consultations successives sont menées entre les trois d'aboutir, pour l'enseignement, la main-d'œuvre et l'économie, soient constamment en rapport les uns avec les autres, de manière
		15 Discussion générale sur les méthodes employées et les problèmes

niques quantitatives applicables à la construction d'un plan enseignement-main-d'œuvre ;

(c) simuler le processus d'interaction qui, de façon implicite ou explicite, s'établit entre les divers départements ou fonctions d'une administration nationale.

Avant de donner une vue d'ensemble de l'expérience, l'un de ces modèles sera d'abord décrit en détail. Le modèle de l'enseignement représente le système comme utilisateur et fournisseur de main-d'œuvre et en même

temps comme utilisateur de biens et services. En ce sens, le système pose certaines conditions qui doivent être satisfaites (inputs) et produit en retour certaines ressources (outputs) sous forme de main-d'œuvre qualifiée. Les quantités de ressources qu'il absorbe et qu'il fournit pendant la période du plan dépendent de la dynamique du système — c'est-à-dire de l'importance des flux d'élèves et étudiants qui pendant la période du plan entrent dans le système, y circulent et en sortent.

Le diagramme présenté page 31 offre une image

GROUPE « MAIN-D'ŒUVRE »

GROUPE « ÉCONOMIE »

Évaluation de l'offre de main-d'œuvre pour l'année horizon, à partir de projections de l'évolution démographique et des taux de population active.

Un taux de chômage « socialement » acceptable est postulé.

Après de nombreux essais sur ordinateur, un choix est effectué parmi les différentes tendances possibles de la productivité. La demande de main-d'œuvre est alors ajustée à l'offre.

Estimation de la structure professionnelle de la population occupée dans l'année horizon, compte tenu des changements d'activités professionnelles et des retraites.

Calcul sur ordinateur des besoins en personnel, ventilés par catégories de qualification, pour la période du plan.

Détermination des variables du revenu national à l'aide d'un modèle simple des relations économiques.

Estimation, sur la base des taux de croissance retenus par le groupe, des niveaux de la production de biens dans l'année horizon.

Détermination des niveaux de production totale, à l'aide d'une matrice des échanges interindustriels, exploitable par ordinateur.

Estimation des besoins en main-d'œuvre de l'économie, en fonction de la production prévue dans chaque branche.

Le groupe fixe alors le montant des dépenses qu'il entend consacrer à l'enseignement dans le cadre de son plan économique.

d'eux présente son plan formulant les ressources qui lui sont nécessaires pour atteindre ses objectifs. Par exemple, le groupe biens et services. De même, le groupe « main-d'œuvre » indique au groupe « enseignement » ses besoins en main-d'œuvre, chiffre les effectifs de main-d'œuvre nécessaires à la réalisation du plan économique.

incompatibilités. Par exemple, on contrôle la compatibilité entre les ressources de la main-d'œuvre qualifiée prévues par le plan

groupe a établi son plan séparément. Pour sortir de l'impasse, les groupes doivent marchander entre eux et se mettre d'accord sur

Le groupe « économie » révisé ses plans en fonction des besoins en biens et services formulés par le groupe « enseignement ». A la suite de cette révision, les besoins en main-d'œuvre de l'économie sont recalculés sur ordinateur.

A partir des besoins en main-d'œuvre résultant des plans révisés de l'enseignement et de l'économie, on calcule à nouveau les effectifs qui doivent être recrutés par catégories de qualification.

nouveaux résultats fournis par l'ordinateur sont exposés. Cette confrontation fait apparaître les relations d'interdépendance subsistent. On examine par exemple si la révision des plans a permis de réduire les distorsions entre les ressources fournies d'œuvre ».

groupes ; elles sont l'occasion de nouveaux marchandages, de nouveaux calculs et d'analyses approfondies. On essaie ainsi à un plan global cohérent qui recueille une adhésion générale. Cet exercice montre à quel point il est important que les groupes à éliminer les distorsions entre les différents plans.

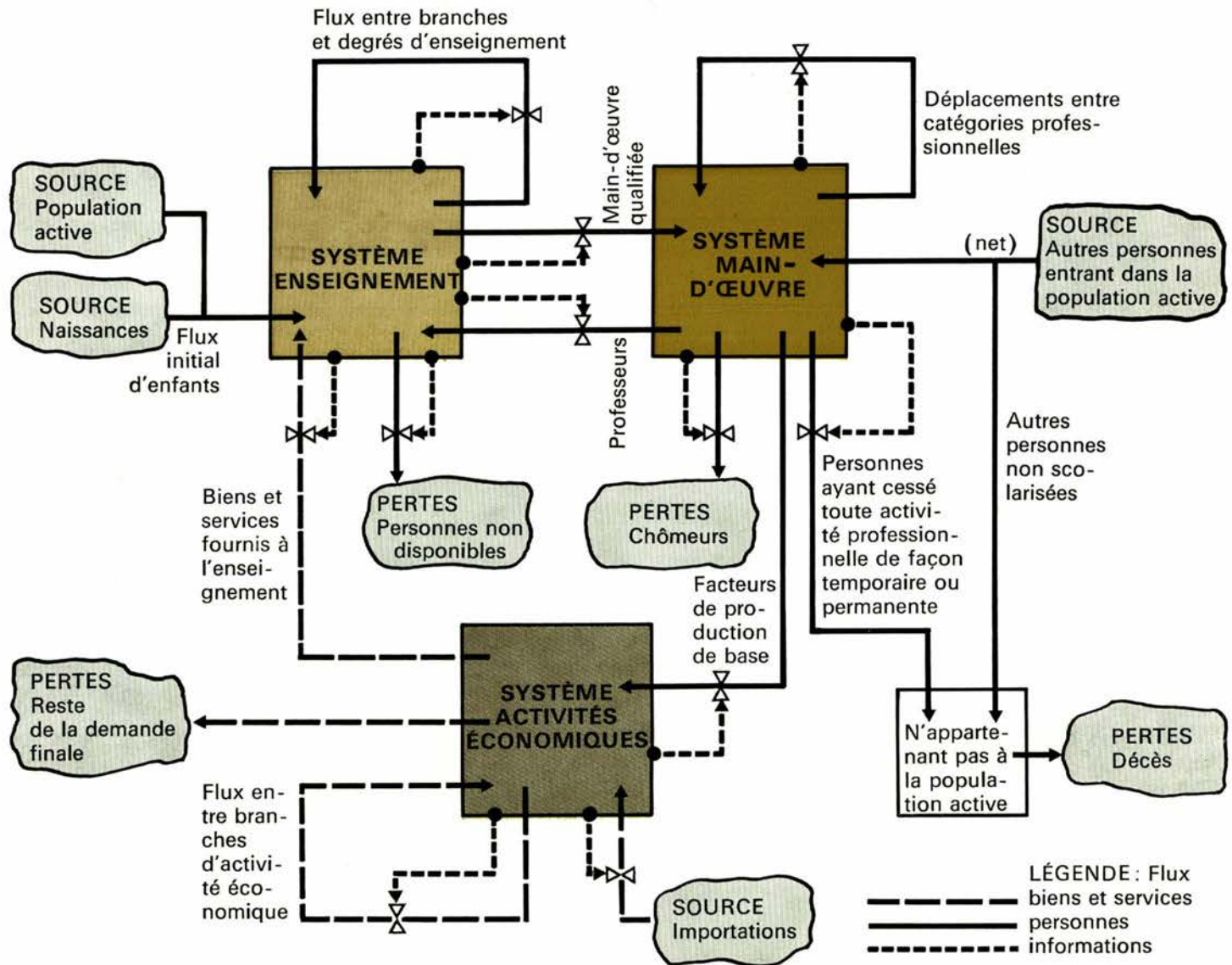
qu'il a fallu résoudre pour aboutir à un plan final.

d'ensemble de ces flux et de leur interaction à l'intérieur du modèle.

Ce diagramme donne une représentation très simplifiée puisque, en réalité, chacun des flux représentés se décompose à l'intérieur du modèle. Le flux de « nouveaux inscrits » est constitué par les enfants qui entrent en première année d'école primaire — son importance dépend du rythme de la natalité. Les flux internes représentent les passages d'une classe ou d'une tranche d'enseignement à l'autre. Dans le modèle on a distingué

25 classes et branches d'enseignement. A la sortie, on trouve d'une part la main-d'œuvre qualifiée fournie par le système et qui a été classée en 8 catégories de qualification ; et de l'autre les jeunes gens qui quittent l'école mais qui, s'abstenant volontairement de participer aux activités économiques, ne peuvent pas être comptés dans la main-d'œuvre. Les incidences de ces flux se traduisent par l'augmentation (ou la diminution) au cours du temps des effectifs des diverses branches d'enseignement. Dans ce modèle on a distingué sept branches d'enseignement.

MODÈLE RELATIF A L'ENSEIGNEMENT, A LA MAIN D'ŒUVRE ET A L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



L'ampleur des besoins de l'enseignement, en biens et services comme en personnel, dépend de l'importance de ces divers effectifs et de leur évolution dans le temps. Dans le jeu dont il est question, on a distingué 23 types de biens et services et 20 catégories professionnelles.

Le modèle « enseignement » doit déterminer les ressources matérielles et humaines nécessaires à l'enseignement ; mais ce sont les groupes responsables du plan économique et du plan de main-d'œuvre qui ont le contrôle de ces ressources.

C'est pourquoi nous n'avons considéré l'enseignement que comme un sous-ensemble appartenant à un ensemble beaucoup plus vaste.

Deux autres modèles — qui ne seront pas décrits ici — ont été construits pour la main-d'œuvre et pour l'économie. Considérons maintenant l'interaction de ces trois modèles.

Deux sortes de flux circulent à l'intérieur de ces trois modèles et entre eux :

1. Un flux de biens et services.
2. Un flux de personnes.

Le flux de personnes circulant à l'intérieur du système scolaire résulte de la progression des étudiants d'une classe ou d'une branche à l'autre. Au sein du système « main-d'œuvre », un autre flux de personnes est constitué par les travailleurs qui changent d'activité professionnelle. Enfin à l'intérieur du système économique il existe

un flux de biens et services (échanges interindustriels) destinés à la consommation intermédiaire ou à l'investissement.

Un flux de personnes va du secteur « enseignement » au secteur « main-d'œuvre », dont il grossit les effectifs. En sens inverse, le secteur « main-d'œuvre » fournit au secteur « enseignement » les professeurs et les autres catégories de personnel dont il a besoin. Il fournit également au secteur « économie » la main-d'œuvre requise pour les activités de production. Des biens et services passent du secteur « économie » au secteur « enseignement », qui les consomme ou les investit.

Il existe enfin un flux de personnes, retraités, non disponibles, etc., qui passent du secteur « main-d'œuvre » à la population inactive.

Les résultats de l'expérience

Quelles leçons peut-on tirer du développement et de l'exploitation de ce jeu ? Commençons par examiner dans quelle mesure le modèle élaboré correspond à l'environnement réel. Pour construire un cas hypothétique, on s'est servi de données françaises. Celles-ci ont fourni une base quantitative aux modèles mathématiques représentant l'enseignement, la main-d'œuvre et l'économie. On



L'équipe chargée des problèmes d'effectifs dans le "jeu" de l'OCDE sur la planification de l'enseignement introduit une décision de politique dans un calculateur à temps partagé et en étudie les répercussions, fournies instantanément.

n'a nullement cherché à construire des modèles qui puissent directement servir à la planification française. Mais on s'est aperçu que, à moins d'utiliser des données tirées de statistiques nationales, il est impossible de créer un environnement suffisamment réaliste dans lequel des décisions puissent être prises.

Pour faire le bilan de ce que coûte et de ce que rapporte ce jeu sur la planification de l'enseignement et de la main-d'œuvre, il faut distinguer entre la phase du développement et la phase opératoire. Pendant la phase de développement, on a dépensé une somme importante d'efforts de recherche. De surcroît, il a fallu faire de très nombreux essais avec l'ordinateur avant que le jeu ne devienne opérationnel. On a dû tester différents modèles et écrire un grand nombre de programmes spécifiquement destinés à ce jeu. Il a également fallu préparer pour les joueurs tout un matériel didactique. Tout ceci a naturellement représenté un effort et des dépenses considérables. Par contre, le traitement opératoire du jeu est relativement peu coûteux. Les coûts se résument essentiellement au temps d'ordinateur utilisé par les joueurs et au temps dépensé par le personnel enseignant.

Le développement même du jeu offre aussi l'occasion de réaliser bien des bénéfices. Mettre un jeu au point oblige à étudier systématiquement tout le système socio-économique d'un pays donné, et en particulier à collecter, normaliser et traiter des informations. En outre cet exercice a abouti à la construction d'un modèle exploitable par ordinateur, qui incorpore les relations stratégiques

observées de façon empirique et ajoute à notre stock de connaissances en ce domaine.

Mais c'est dans la phase opératoire que les dépenses de temps et d'énergie investies dans la construction du jeu ont été le plus rentables. Les bénéfices se trouvent multipliés chaque fois que le jeu est répété pour des joueurs différents. Normalement l'art de la décision s'acquiert dans des situations réelles après une longue période de tâtonnements et d'erreurs. Les coûts des erreurs commises risquent donc de l'emporter sur les bénéfices mesurés par l'expérience acquise. Au contraire, la situation simulée dans le jeu offre aux auteurs de décisions la possibilité de procéder à des essais répétés en un temps très court. L'avantage de cette procédure intensive est qu'elle permet d'analyser presque instantanément les incidences de différentes décisions possibles et d'appliquer des mesures correctives sans que les erreurs commises coûtent quoi que ce soit.

On s'est aperçu que dans la réalité ces avantages étaient assez limités. La raison en est que le même environnement a été simulé pour des planificateurs de pays différents. Il serait intéressant de comparer cette expérience avec un jeu entièrement conçu pour un seul pays et où les joueurs seraient les responsables du plan d'enseignement de ce pays tenant, dans l'environnement simulé, les rôles qu'ils remplissent respectivement dans la réalité. La chose est possible ; il est en effet facile d'adapter ce jeu aux problèmes particuliers d'un pays donné. Ces possibilités d'adaptation semblent être le principal bénéfice qu'on peut retirer de tous ces efforts.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL A CINQUANTE ANS

*Un exemple
de coopération à l'échelle mondiale*

La coopération entre l'Organisation Internationale du Travail et l'OCDE constitue un exemple des liens qui peuvent exister entre une Organisation mondiale qui compte cent-dix-neuf Membres et un ensemble plus restreint et plus homogène comme l'OCDE, qui en groupe vingt-deux.

C'est en 1948 que leur coopération a commencé, peu après la création de l'Organisation Européenne de Coopération Economique à laquelle devait succéder l'OCDE. A cette époque, l'élément essentiel d'une telle coopération était la participation des délégués de l'OIT aux réunions du Comité de la Main-d'Œuvre de l'OECE, mais l'Organisation Internationale du Travail avait également la latitude d'envoyer des représentants aux réunions de certains autres organes de l'OECE.

Lors de la création de l'OCDE en 1951, les deux Organisations ont décidé de poursuivre leur coopération.

Malgré les différences que font apparaître leur composition, leurs objectifs généraux et leurs méthodes de travail, l'OCDE et l'OIT présentent un certain nombre de points communs.

L'OIT est une institution spécialisée des Nations Unies qui participe au maintien de la paix et de la sécurité internationales; elle se tient à l'écart, tout comme l'OCDE, des controverses politiques qui opposent les pays ou les groupes de pays. Elle se tient à la disposition de tous les pays qui en font partie pour assurer avec eux la mise en œuvre des normes internationales qu'elle a établies (voir l'organigramme).

De son côté, l'OCDE considère qu'il faut absolument renforcer et développer l'économie si l'on veut atteindre les objectifs des Nations Unies, préserver la liberté individuelle et accroître le bien-être général. Elle s'est notamment fixé

pour objectif de réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et de contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement.

Afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités, de mieux concentrer leurs efforts en utilisant aussi efficacement que possible les ressources disponibles et de se tenir mutuellement informées des résultats des activités opérationnelles menées dans les pays en voie de développement, les deux Organisations ont mis en œuvre tout un système qui prévoit :

- des consultations mutuelles;
- l'échange de représentants pour certaines réunions;
- la coordination de réunions te-

nues au niveau des experts techniques;

- la fourniture, par le BIT, de services techniques dont l'OCDE peut avoir besoin pour poursuivre ses propres activités;

- l'intervention du BIT, en qualité d'agent de l'OCDE, pour l'exécution de certaines activités opérationnelles entreprises par cette dernière; dans ce cas, l'OCDE peut avancer les fonds nécessaires ou rembourser les dépenses;

- l'échange d'informations et de documents intéressant les deux Organisations;

- la coopération du BIT avec tous les organismes spécialisés européens qui travaillent sous les auspices de l'OCDE.

Ces dispositions, modifiées seulement sur des points de détail, sont toujours en vigueur.

Qu'est-ce que l'OIT?

L'OIT célèbre cette année son cinquantième anniversaire. Ceci témoigne assez de la valeur de son action.

C'est une des rares Organisations subsistant parmi celles qui remontent à l'ancienne Société des Nations, puisqu'elle a été créée en 1919 dans le cadre des négociations de paix qui ont suivi la première guerre mondiale. La Conférence de la Paix, qui s'était réunie à Paris, prit une décision sans précédent en créant une Commission de législation internationale du travail composée non seulement de représentants des Gouvernements, mais aussi de porte-parole des employeurs et des travailleurs. Cette structure reste de nos jours celle de l'OIT (voir l'organigramme).

La Société des Nations devait disparaître après la seconde guerre mondiale, mais l'OIT a poursuivi ses activités et est devenue la première institution spécialisée de la « famille » des Nations Unies. Elle fonde son action sur la conviction que la misère des uns constitue une menace pour la prospérité de tous.

Les activités de coopération internationale poursuivies par l'OIT en faveur des travailleurs de tous les pays revêtent trois formes principales :

- élaboration de normes interna-

tionales applicables aux conditions de vie et de travail;

- coopération technique;
- recherche et publications.

La Conférence Internationale du Travail se réunit tous les ans à Genève pour examiner les grands problèmes qui se posent dans le domaine social et dans celui du travail et pour fixer les normes internationales du travail. Le Conseil d'administration, qui est composé de représentants des Gouvernements, des employeurs et des travailleurs, se réunit normalement trois fois par an pour contrôler et orienter les activités de l'Organisation. Le Bureau International du Travail, qui compte 2 000 agents, forme le Secrétariat de l'OIT. L'Organisation Internationale du Travail dispose également d'un certain nombre de bureaux régionaux et locaux dans le monde entier.

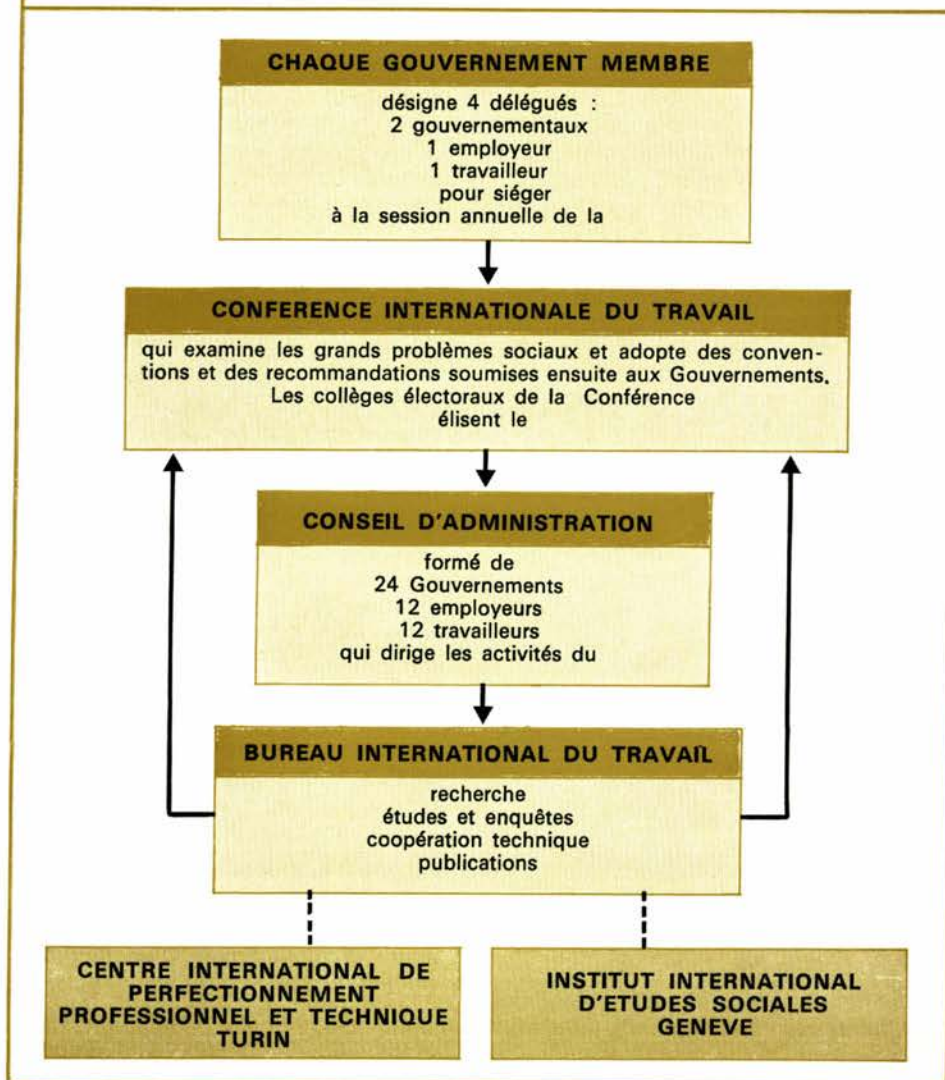
Le Code International du Travail

Le respect des libertés fondamentales de l'homme suppose que soit établi un vaste code de règles juridiques et pratiques mis en œuvre par les pays Membres; telle est la tâche essentielle de l'OIT qui, à ce jour, a adopté 128 conventions et 132 recommandations dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle le Code International du Travail.

Une série de Conventions qui cherchent avant tout à protéger certaines libertés et droits fondamentaux de la personne humaine couvrent les quatre vastes domaines suivants :

- la protection contre le travail forcé : Convention sur le travail forcé (1930); Convention sur l'abolition du travail forcé (1957);
- la liberté d'association : Convention sur les droits d'association des travailleurs agricoles (1921); Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948); Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949);
- l'élimination des discriminations : Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (1958); Convention sur l'égalité de rémunération, qui consacre le principe du salaire égal pour un travail égal (1951);
- le plein emploi : Convention sur

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



la politique de l'emploi (1964); Convention sur l'organisation du service de l'emploi (1948).

D'autres conventions et recommandations ont trait à toute une série de problèmes touchant la santé, la sécurité et la promotion des travailleurs de tous les pays du monde. Elles portent notamment sur le travail des enfants, les conditions de travail des femmes, les règlements de sécurité relatifs à la manipulation des produits toxiques et des machines dangereuses, et sur l'étude des effets de l'automatisation. On a prévu une procédure destinée à garantir l'exécution des engagements pris par les pays Membres.

Coopération technique

Les activités portant sur la coopération technique, qui représentent un aspect important des

travaux accomplis par l'OIT, sont en voie d'expansion. La progression est particulièrement nette en ce qui concerne celles intéressant le « Secteur Fonds Spécial » du Programme des Nations Unies pour le Développement : en effet, plus d'une centaine de projets qui, relevant de ce Fonds spécial, atteignent des millions de dollars de crédits et de fonds de contrepartie des Gouvernements ont été confiés à l'OIT.

L'effort de coopération technique porte principalement sur les domaines suivants : développement des ressources humaines (y compris la formation professionnelle), développement des institutions sociales, formation des cadres dirigeants, petites industries, planification de la main-d'œuvre, développement rural et amélioration des conditions de vie et de travail. (suite page 38)

Autres activités de l'OIT

Depuis 1960, l'OIT a créé deux organismes dans le cadre de ses activités générales.

L'Institut international d'études sociales, créé en 1960, a son siège à Genève. Il poursuit des activités d'enseignement et de recherche de niveau élevé dans les domaines du travail et de la politique sociale. Il organise des cycles d'études internationaux et régionaux et

réunit les représentants des organisations d'employeurs, des cadres dirigeants, des travailleurs et des pouvoirs publics.

Le Centre international de perfectionnement professionnel et technique a été fondé à Turin en 1965. Il dispense des cours de perfectionnement professionnel et technique à des personnes jugées aptes à recevoir cette formation et qui n'ont pas la possibilité de l'acquérir dans leur pays ou dans leur région d'origine.

QUELQUES EXEMPLES DE COOPÉRATION ENTRE L'OCDE ET L'OIT

D'une manière générale, la coopération entre les deux Organisations prend des formes diverses : échange de documentation, participation à des réunions, détachement de consultants et consultations entre le Secrétariat de l'OIT (le BIT) et celui de l'OCDE.

Cette collaboration fructueuse s'est développée au cours des années et l'on peut fournir les exemples suivants.

- Dès son origine, l'OECE eut recours à l'aide du BIT dans des domaines tels que l'amélioration des statistiques de main-d'œuvre ou l'organisation d'un service efficace de l'emploi dans ses pays Membres.

- En 1958, un consultant du BIT a effectué pour le compte de l'Agence Européenne de Productivité et du Comité de la Main-d'Œuvre de l'OECE une enquête sur les problèmes opérationnels que pose une compensation des offres et des demandes d'emploi sur le plan international. Cette étude a été suivie de diverses autres activités concernant les méthodes de formation du personnel des services de l'emploi et un contrat a été passé avec le BIT, qui a chargé deux de ses fonctionnaires de faire une enquête en Allemagne en vue de l'établissement de bureaux de placement témoins dans certains pays Membres. D'autres consultants du BIT ont participé à des études relatives aux prévisions de l'emploi ainsi qu'à des recherches concernant la sélection et la formation des contre-maîtres.

- Des fonctionnaires du BIT ont

souvent été invités à prendre la parole au cours de conférences internationales mixtes, portant par exemple sur les techniques et attitudes en matière de communication et de consultation entre employeurs et travailleurs au niveau de l'entreprise ou sur la préparation des instructeurs chargés de la formation professionnelle, et à l'occasion d'une réunion de sociologues sur les employés de bureau et l'automatisation.

- L'OCDE a également pris part à la création et aux activités du Centre international d'information et de recherche sur la formation professionnelle, un organisme spécial du BIT, à qui elle a confié la tâche d'effectuer certaines enquêtes dans ses pays Membres.

- Dans un passé plus récent, des consultations ont eu lieu entre la Direction de la Main-d'Œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE et le BIT, en vue de l'établissement d'un questionnaire relatif aux horaires de travail et à l'emploi des femmes. Tous les pays Membres ont répondu à ce questionnaire et leurs réponses ont fait l'objet d'un rapport intitulé « Les travailleurs qui ont des responsabilités familiales ».

- De son côté, le BIT a tiré profit des études entreprises par l'OECE et l'OCDE sur un certain nombre de sujets (les facteurs humains et la sécurité, l'adaptation du travail à l'homme, les relations humaines, l'emploi des femmes) et, d'une manière plus générale, sur l'application du concept de « politique active de main-d'œuvre » ; il en a tenu compte pour orienter ses propres activités.

LA COOP DE L'INDUST LOURD POU

La production d'énergie électrique même de fournir à l'économie de doit utiliser du matériel de plus en électriques ressentent chaque jour leurs connaissances techniques et tous les pays Membres européens technique plus étroite entre les rapport sur la 21^e enquête sur l'équi

L'énergie nucléaire comptera pour 10 % de la capacité totale des centrales thermiques qui seront installées dans les pays européens Membres de l'OCDE entre 1968 et 1971. Vers la fin de 1971 4 % de la capacité totale de production des mêmes pays seront situés dans les centrales atomiques ; celles-ci y assureront 6 % de la production totale d'électricité. Dans la plupart des cas, les réacteurs mis en service auront une capacité de production égale à celle des plus puissantes unités conventionnelles construites pendant la même période.

Ce sont là les chiffres pour l'équipement des centrales nucléaires dans l'ensemble de l'OCDE-Europe établis par les experts de l'OCDE à partir des programmes actuels d'investissements de l'industrie électrique. Au Royaume-Uni, le premier d'une série de réacteurs avancés refroidis au gaz (AGR) d'une puissance de 660 MWe sera mis en service. En France, une version améliorée du réacteur EDF 3, d'une puissance calculée de 530 MWe, entrera en fonctionnement. En Suède, un réacteur à eau bouillante de 420 MWe — le plus puissant d'Europe — sera mis en service ; en Espagne, un réacteur à eau sous pression de 470 MWe commencera à fonctionner ; ce sera le plus puissant de ce type en Europe. La Suisse mettra aussi en service un réacteur à eau sous pression (de 350 MWe) et un réacteur à eau bouillante (de 306 MWe). Parmi les réacteurs les plus originaux dont la mise en service est prévue figure

ERATION, CONDITION DU PROGRES RIE EUROPEENNE DE L'EQUIPEMENT R CENTRALES ELECTRIQUES

des pays Membres de l'OCDE a augmenté de 104 % entre 1956 et 1966. Pour maintenir ce rythme, pour être à l'énergie électrique à bon marché mais produite dans des conditions économiques saines, l'industrie électrique plus puissante. Dans cette course au progrès, les producteurs européens d'équipement lourd pour centrales davantage le poids de la fragmentation de leurs marchés, qui les empêche de tirer tout le profit économique de pose des problèmes aigus d'organisation et de rentabilité. Jusqu'à ce que la création d'un seul marché libre pour apporte un remède définitif, cette situation pourrait être palliée au moins partiellement par une coopération constructeurs de matériel eux-mêmes et entre ceux-ci et l'industrie électrique. Telle est l'une des conclusions du pement électrique que l'OCDE vient de publier.

l'unité à eau lourde de Marviken en Suède, dont la puissance installée atteindra finalement 200 MWe.

Au cours des quatre années en question, plusieurs réacteurs d'une capacité unitaire de 700 à 800 MWe seront commandés et mis en construction en Allemagne, en Belgique, en Italie et en Suède (aucune unité conventionnelle d'une puissance pareille n'a jusqu'à présent été annoncée dans l'un quelconque des pays européens de l'OCDE).

Au Canada, la puissance installée passera entre 1968 et 1971 de 33 000 MW à 43 750 MW. L'énergie nucléaire représentera 12 % de cette augmentation de puissance.

Aux Etats-Unis, la capacité de production s'élèvera dans le même temps de 278 500 MW à 382 000 MW. L'énergie nucléaire assurera 21 % de la nouvelle puissance installée; 31 groupes nucléaires, d'une puissance unitaire moyenne de 700 MW, ont été commandés.

La capacité de production du Japon passera de 50 000 MW à près de 65 000 MW; l'énergie nucléaire représentera 8 % de l'augmentation de puissance et 2 % de la capacité totale de production d'électricité du pays à la fin de la période.

Donnant les perspectives de la construction de matériel lourd pour centrales électriques — conventionnelles aussi bien que nucléaires — ainsi que les tendances récentes dans cette industrie, les experts de l'OCDE soulignent un certain nombre de faits.

Ainsi, la structure actuelle du marché de l'équipement lourd pour centrales électriques empêche le développement technique de ce secteur de se poursuivre dans des conditions économiques en Europe et au Japon. Le marché européen n'est en réalité qu'un assemblage de vingt marchés distincts. La demande provenant des nombreux marchés d'exportation est sporadique et hétérogène, portant à un extrême sur de l'équipement de pointe très puissant à livrer dans les pays industrialisés et à l'autre extrême sur du matériel robuste pour petites centrales dans des pays sous-développés. Sur ces marchés la concurrence est âpre et, dans le monde en voie de développement notamment, d'autres facteurs que la compétence technique ou commerciale ou que la qualité et les prix des produits sont souvent déterminants pour le succès ou l'échec du constructeur dans la lutte pour le marché.

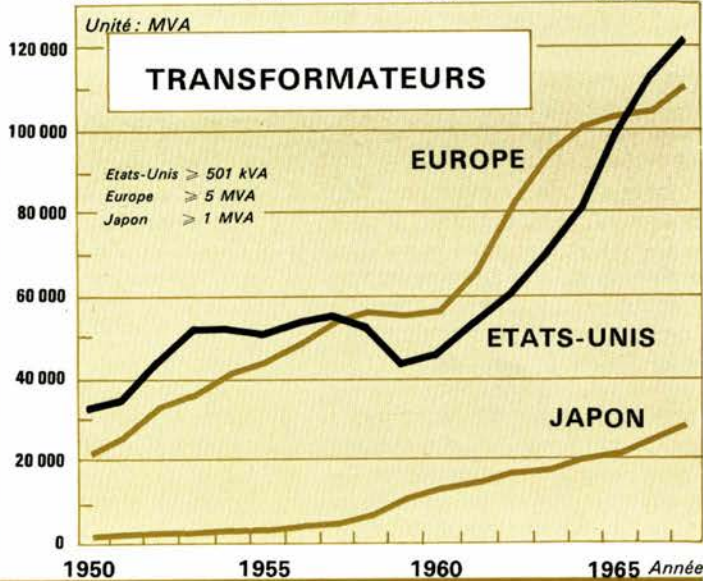
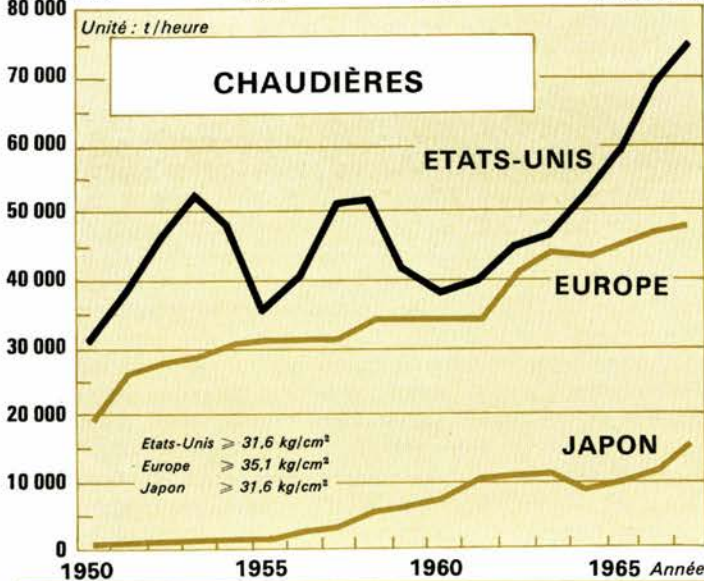
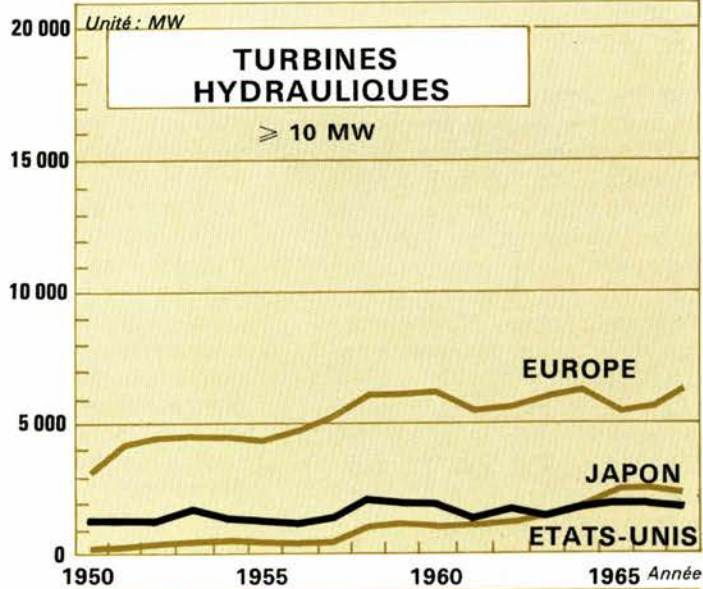
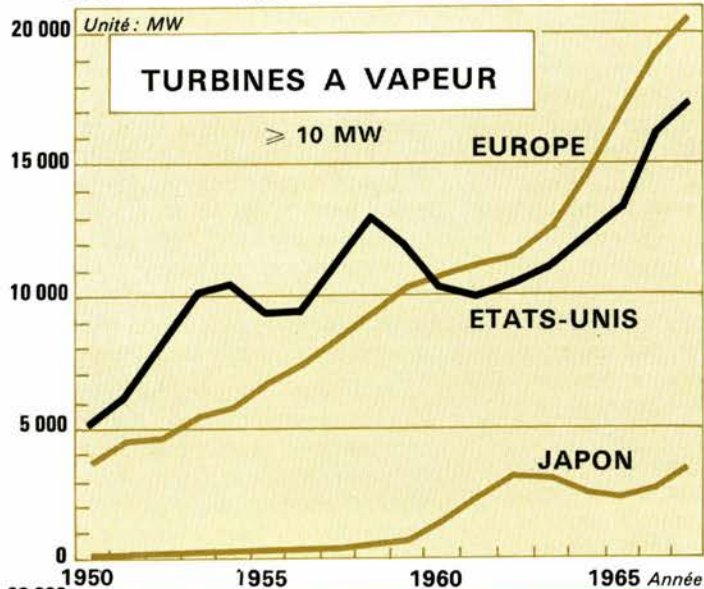
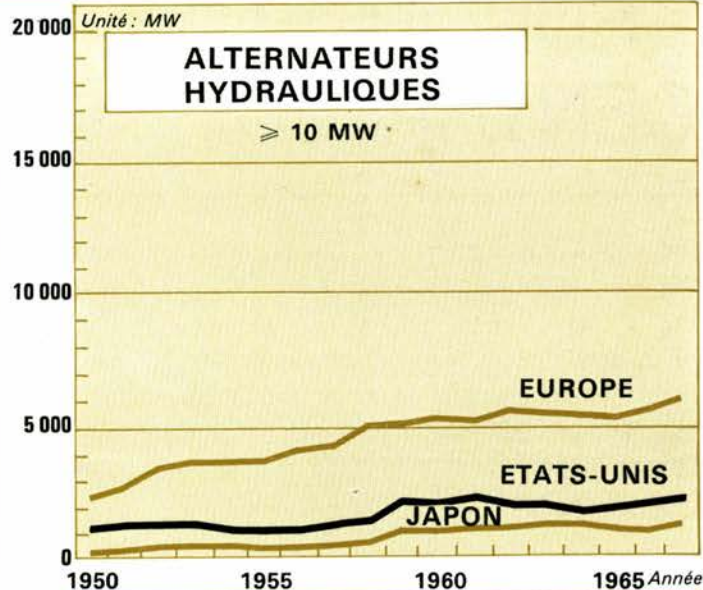
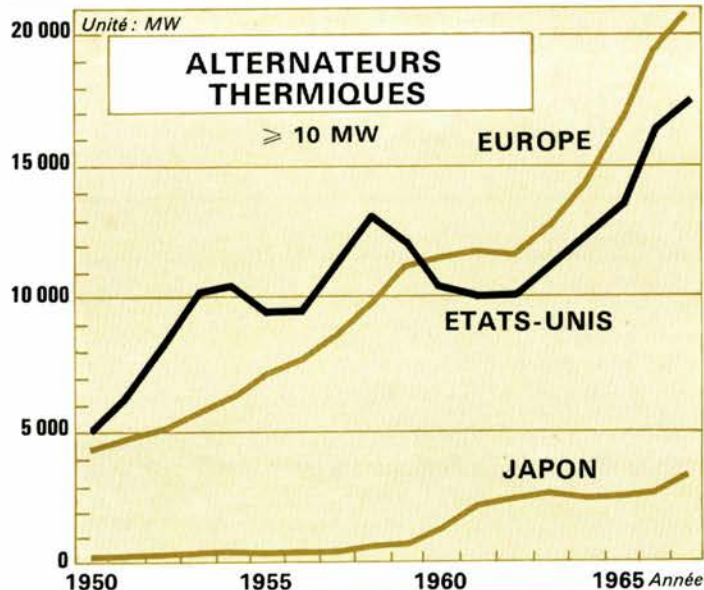
Tout ceci fait, notent les experts, que la puissance moyenne du matériel thermique construit en Europe et au Japon est nettement inférieure à celle de l'équipement produit par les constructeurs américains, qui sont bien moins nombreux et fournissent un marché non seulement plus large mais encore bien plus homogène. La compétence des constructeurs européens et japonais n'est pas en cause; ils sont en mesure de construire — et construisent en fait — un matériel tout aussi puissant et élaboré que leurs homologues américains. La concurrence technologique est très

serrée : si un pays ou plus précisément un constructeur prend de l'avance, les autres mettent tout en œuvre pour le dépasser à leur tour. La meilleure preuve de cette égalité de connaissances technologiques et de méthodes de production est fournie, soulignent les experts, par les commandes de matériel de pointe passées notamment ces derniers temps par l'industrie électrique d'Amérique du Nord auprès des constructeurs européens et japonais.

Mais ces derniers reçoivent de leurs clients nationaux très peu de commandes d'unités aussi puissantes (et plus rarement encore des commandes portant sur plusieurs unités identiques de grande puissance); les coûts considérables de recherche et de développement et d'investissement et les besoins supplémentaires en fonds de roulement occasionnés par ces techniques de pointe pèsent lourd; mais s'ils ne veulent pas perdre le contact avec le progrès et les marchés, les constructeurs européens et japonais doivent engager ces frais bien qu'ils ne puissent être répartis que sur un petit nombre d'affaires qu'il faut d'abord arracher à la concurrence grâce à des prix hautement compétitifs. La situation des constructeurs américains se présente évidemment mieux, d'autant plus que les grandes entreprises productrices d'électricité en Amérique du Nord ont des dimensions et des ressources financières telles qu'elles peuvent souvent installer simultanément plusieurs unités identiques, qu'elles commandent longtemps à l'avance.

PRODUCTION DE MATÉRIEL LOURD POUR CENTRALES ÉLECTRIQUES

(moyenne de trois ans)



CAPACITÉ UNITAIRE MOYENNE DU MATÉRIEL (1967 ET 1968)

Type de matériel	Unités	Livraisons par								
		Tous marchés	EUROPE - OCDE à			Etats-Unis à		Japon à		
			Europe OCDE Total	Autres OCDE	Pays non membres	Etats-Unis	Exportations	Tous marchés	Japon	Exportations totales
Alternateurs pour turbines à vapeur (≥ 10 MW)	Nombre	342	215	21	106	153	27	95	62	33
	MW	131	161	138	69	275	174	76	91	47
Turbines à vapeur (≥ 10 MW)	Nombre	341	221	16	104	153	27	80	66	14
	MW	127	153	83	79	275	174	95	100	70
Chaudières (Eur. > 35 kg/cm ²) (US, JAPON > 31,6 kg/cm ²)	Nombre 10 ³	308	242	1	65	264	75	155	127	28
	T/hr	359	391	385	238	541	164	231	212	317
Réacteurs nucléaires (≥ 50 MWe)	Nombre	8	8	—	—	6	5	—	—	—
	MWe	283	283	—	—	398	178	—	—	—
Turbines à gaz (1)	Nombre	164	55	15	94	255	17	32	6	26
	MW	17	18	14	16	23	20	14	11	15
Alternateurs pour turbines hydrauliques ≥ 10 MW	Nombre	263	180	3	80	62	3	64	31	33
	MW	50	51	108	46	82	49	60	60	61
Turbines hydrauliques ≥ 10 MW	Nombre	273	197	12	64	49	4	66	34	32
	MW	55	53	95	52	87	69	80	72	90
Transformateurs de puissance ≥ 5 MVA	Nombre	4 134	3 381	100	653	3 448	72	1 261	933	328
	MVA	57	56	151	50	69	57	45	37	69

(1) US: Alternateurs ≥ 4 MW; Eur.: Turbines ≥ 5 MW; Jap.: Turbines ≥ 5 MW.

Tendances récentes dans les pays de l'OCDE

En 1968 la valeur de la production dans les pays Membres d'équipement pour la production et la distribution d'énergie électrique a dépassé 25 milliards de dollars. Après une augmentation de 10 % par rapport à 1967 les livraisons de centrales devraient avoir atteint près de 65 000 MW; ce chiffre correspond à peu près à la capacité totale de toutes les centrales électriques existant actuellement en Allemagne et en Italie prises ensemble. L'année 1967 a été une année d'expansion pour la production globale d'équipement lourd dans les trois zones de l'OCDE (Amérique du Nord, Europe et Japon).

Ce développement a été inégal suivant les pays : étant en général le plus favorable aux Etats-Unis et le moins dans les pays européens. Mais des différences de tendances ont aussi été notées suivant les types d'équipement. Dans la plupart des pays cependant, les tendances à la baisse (par exemple : des alternateurs pour centrales thermiques au Japon, des chaudières et réacteurs nucléaires en Europe et des turbines hydrauliques aux Etats-Unis) pour certaines catégories de matériels ont été plus que compensées par l'évolution ascendante pour d'autres.

Les effets à long terme de ces différences de structure du marché ressortent des tendances des commandes actuellement en cours d'exécution dans le domaine du matériel nucléaire de grande puissance, seul capable d'assurer la rentabilité de la production d'énergie nucléaire.

La production totale de réacteurs de l'Europe avant 1968 a été supé-

rieure au double de celle de l'Amérique du Nord. Mais actuellement les carnets des producteurs américains sont sept fois plus épais que ceux de leurs homologues européens; aussi faut-il s'attendre à ce que la production américaine de réacteurs nucléaires atteigne déjà en 1970 le triple de celle de l'Europe. Les commandes reçues par les constructeurs d'outre-Atlanti-

que leur assurent dès maintenant la poursuite de cette expansion vigoureuse.

Actuellement les constructeurs des pays Membres de l'OCDE ont en commande du matériel nucléaire dont la puissance unitaire dépasse 600 MW et du matériel conventionnel de plus de 1 300 MW (trois unités suffiraient à elles seules à alimenter en électricité

toute la région de Paris avec ses dizaines de milliers d'usines et sa population de près de 10 millions d'habitants). Et déjà la nouvelle génération de matériel thermique dont la puissance atteindra 2 000 MW est à l'étude; on pense que dans les années 80 la puissance des unités thermiques pourrait atteindre 3 000 MW.

Il va de soi que dans cette évolution, dictée par la recherche du rendement optimal, l'industrie productrice de matériel, établissant ses plans à très long terme, doit rechercher tous les moyens permettant de réduire le poids considérable des coûts de recherche et de développement et celui des investissements, et aussi de limiter les fluctuations dans l'utilisation de leur capacité de production.

Les difficultés des constructeurs pourraient être palliées au moins partiellement par une coopération technique plus étroite entre les constructeurs eux-mêmes.

La vague actuelle de fusions d'entreprises et les nouvelles formes que prend la coopération technique, par exemple au Royaume-Uni, en

Suisse et en Allemagne, donnent une indication de l'ampleur des efforts déployés par l'industrie pour s'adapter à ces conditions.

Le remède définitif à la situation désavantageuse des producteurs européens, notent les experts, ne peut venir à la longue que d'un marché libre unique comprenant tous les pays Membres européens.

Cette industrie fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des Gouvernements; la raison en est non seulement dans ses dimensions et le rôle qu'elle joue dans le développement général (industriel et économique), mais aussi dans des facteurs tels que la participation des autorités centrales ou locales dans la production électrique ou les besoins considérables en capital pour financer les investissements en matériel lourd ou l'aide gouvernementale pour le financement des exportations de ce matériel vers les pays en voie de développement; en outre, cette industrie est très sensible aux changements qui surviennent dans les politiques économiques des Gouvernements.

La solution rationnelle des importants problèmes d'adaptation de cette

industrie dépend pour une bonne part d'actions directes des Gouvernements sur le plan national et même sur le plan international, comme :

- la législation concernant la coopération entre firmes;
- la position des Gouvernements vis-à-vis des différentes formes de coopération entre firmes au-delà des frontières;
- la politique suivie en matière d'aide au développement;
- l'élimination d'obstacles non tarifaires aux échanges (par exemple : obstacles résultant des réglementations techniques et administratives; discriminations contre les importations dans les achats gouvernementaux);
- les mesures facilitant l'utilisation rationnelle, au-delà des frontières, de grandes unités de production d'électricité.

En ce qui concerne ce dernier point il faut d'ailleurs noter que l'OCDE a déjà recommandé la conclusion d'accords d'assistance mutuelle pour les grandes unités thermiques et la libération des échanges d'énergie électrique à long terme entre les pays Membres européens.

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Dans la série « *Études économiques de l'OCDE* » 1968-1969 :

ISLANDE 50 pages **SUISSE** 50 pages
ESPAGNE 70 pages

Le numéro . . . F 3 FS 3 DM 2.50 5 s. 6 d. \$ 0.80
Abonnement à la série. F 42 FS 42 DM 35 £ 3. 12 s.
\$ 10

CODE DE LA LIBÉRATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

164 pages, bilingue . F 12 FS 12 DM 10 £ 1. 1 s. \$ 3
Engagements relatifs à la libération des mouvements de capitaux.
Procédure. Mandats. Dispositions générales.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE. Leçons du passé. Problèmes et perspectives.

220 pages. F 19 FS 19 DM 15.80 £ 1. 12 s. 6 d. \$ 4.80

RECHERCHE SUR LES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

72 pages F 5 FS 5 DM 4.20 9 s. \$ 1.20
Description des divers types de glissières de sécurité en usage dans différentes régions du monde. On y examine les études sur les accidents, achevées et en cours, destinées à réduire la gravité des accidents et à rationaliser les critères d'implantation en fonction du terrain.

Dans la série « *Science et développement* » :

LES RAPPORTS NATIONAUX DES ÉQUIPES PILOTES - GRÈCE

298 pages . . F 15 FS 15 DM 12.50 £ 1. 6 s. \$ 3.80

Dans la série « *Séminaires internationaux* » 1967-4 :

STABILISATION DE L'EMPLOI DANS UNE ÉCONO-

MIE DE CROISSANCE Conférence internationale, Munich, 24-27 octobre 1967. Rapport final.

152 pages F 9 FS 9 DM 7.50 16 s. \$ 2.30

Analyse détaillée du rôle que la politique et les organismes de main-d'œuvre peuvent jouer dans une période de plein emploi caractérisée par une pénurie de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie ou dans certains secteurs.

Dans la série « *La politique et la planification de l'enseignement* » :

AUTRICHE

456 pages F 24 FS 24 DM 20 £ 2 \$ 6

Dans la série « *Mobilité de la main-d'œuvre* » :

N° 6 - LE LOGEMENT ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE, par J.B. Cullingworth

86 pages F 9 FS 9 DM 7.50 16 s. \$ 2.30

N° 8 - MESURES D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE RURALE AU TRAVAIL INDUSTRIEL ET AU MILIEU URBAIN

130 pages F 8 FS 8 DM 6.60 14 s. \$ 2

Dans la série « *Production, consommation et échanges de fruits et légumes dans les pays Membres de l'OCDE* ». Situation actuelle et perspectives 1970 :

POIRES

88 pages . . . F 14 FS 14 DM 11.60 £ 1. 4 s. \$ 3.50

PROJECTIONS AGRICOLES POUR 1975 ET 1985. Europe-Amérique du Nord-Japon-Océanie. Etudes par pays.

144 pages . . . F 64 FS 60 DM 50 £ 5. 10 s. \$ 16

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag, GmbH.
Postfach 9380, 53 BONN.

Sous-dépôtaires :

BERLIN 62 : Elwert & Meurer;

MUNICH : Hueber;

HAMBOURG : Reuter-Klöckner;

et dans les principales librairies d'Allemagne.

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,
Humberto 1° 545 BUENOS AIRES.

AUSTRALIE

B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,

178 Collins Street,

MELBOURNE, 3000.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.

Sous-dépôtaires :

Buchhandlung Jos. A. Kienreich,

Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE

Standaard Wetenschappelijke Uitgeverij,

Belgiëlei 147, ANVERS.

Librairie des Sciences,

76-78 Coudenberg, BRUXELLES.

CANADA

Queen's Printer - L'Imprimeur de la Reine,

OTTAWA.

DANEMARK

Munksgaard Boghandel Ltd.,

Nørregade 6, COPENHAGUE K.

ESPAGNE

Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.

Libreria Bastinos de José Bosch, Pelayo 52,

BARCELONE 1.

ÉTATS-UNIS

OECD PUBLICATIONS CENTER

Suite 1305

1750 Pennsylvania Ave, N.W.,

WASHINGTON, D.C. 20 006.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,

Keskuskatu 2, HELSINKI.

FORMOSE

Books and Scientific Supplies Services Ltd.,

P.O.B. 83, Tapei, TAIWAN.

FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,

2 rue André-Pascal, F 75 PARIS 16°.

Principaux sous-dépôtaires :

PARIS : Presses Universitaires de France.

49 boulevard Saint-Michel (5°).

Sciences Politiques (Lib.),

30 rue Saint-Guillaume (7°).

AIX-EN-PROVENCE :

Librairie de l'Université.

GRENOBLE: Arthaud.

STRASBOURG : Berger-Levrault.

GRÈCE

Librairie Kauffmann,

28 rue du Stade, ATHÈNES 132.

Librairie Internationale Jean Mihalopoulos

33 rue Sainte-Sophie, THESSALONIKI.

INDE

International Book House Ltd.,

9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,

BOMBAY 1.

Oxford Book and Stationery Co.,

Scindia House, NEW DELHI.

17 Park Street, CALCUTTA.

IRLANDE

Eason & Son,

40-41 Lower O'Connell Street, DUBLIN.

ISLANDE

Snaebjörn Jónsson & Co, h.f.,

Hafnarstræti 9, P.O.B. 1131, REYKJAVIK.

ISRAËL

Emanuel Brown,

35 Allenby Road,

et 48 Nahlat Benjamin St., TEL-AVIV.

ITALIE

Rappresentanza esclusiva

Libreria Commissionaria Sansoni

Via La Marmora 45, 50 121 FIRENZE.

Via Paolo Mercuri 19/B, 00 193 ROMA.

Sub-dépôtaires :

Libreria Hoepli

Via Hoepli 5, 20 121 MILANO.

Libreria Lattes

Via Garibaldi 3, 10 122 TORINO.

La diffusion des éditions OCDE è

inoltre assicurata dalle migliori librerie

nelle città più importanti.

JAPON

Maruzen Company Ltd.,

6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO.

KENYA

New Era Associates, Ghale House,

Government Road, P.O.B. 6854, NAIROBI.

LIBAN

Redico, Immeuble Edison.

rue Bliss, B.P. 5641.

BEYROUTH.

LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck,

22 Grand'Rue, LUXEMBOURG.

MALTE

Labour Book Shop,

Workers' Memorial Building,

Old Bakery Street, VALLETTA.

MAROC

Éditions La Porte " Aux Belles Images "

281 avenue Mohammed V, RABAT.

NORVÈGE

A/S Bokhjornet, Akersgt. 41, OSLO 1.

NOUVELLE-ZÉLANDE

WELLINGTON, Government Printing Office,

Mulgrave Street (Private Bag),

et Government Bookshops à :

AUCKLAND (P.O.B. 5344);

CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721);

HAMILTON (P.O.B. 857);

DUNEDIN (P.O.B. 1104).

PAKISTAN

Mirza Book Agency,

65 Shahrah Quaid-e-Azam, LAHORE 3.

PAYS-BAS

W.P. Van Stockum & Zoon,

Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL

Livraria Portugal,

Rua do Carmo 70, LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET

COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office,

P.O.B. 569, LONDRES, S.E.1.

Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM,

BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,

Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE

Librairie Payot,

6 rue Grenus. 1211 GENÈVE 11

et à LAUSANNE, NEUCHÂTEL, VEVEY,

MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE

Librairie Hachette,

469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL

et 12 Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.

VENEZUELA

Libreria del Este,

Avda F. Miranda 52, Edificio Galipan,

CARACAS

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,

P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées au Bureau des Publications de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, F 75 Paris 16°

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

